

GRANT THORNTON
*Membre français de Grant Thornton
International*

MAZARS

ERNST & YOUNG Audit

Deezer

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine
S.A.S. au capital de € 2 297 184
632 013 843 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

MAZARS

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense cedex
S.A. à directoire et conseil de
surveillance au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Deezer

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Deezer,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts et votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Deezer relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Evaluation des coûts de ventes et des dettes relatives aux redevances

Notes 2(e) et 22 de l'annexe aux comptes consolidés

Risque identifié

Au 31 décembre 2023, le coût des ventes s'élève à M€ 393. Les dettes commerciales et les factures non parvenues relatives aux redevances de droits d'auteurs s'élèvent respectivement à M€ 2,4 et M€ 274,9.

Comme indiqué dans la note 2(e) de l'annexe aux comptes consolidés, le coût des ventes et les dettes relatives aux détenteurs de droits d'auteurs correspondent principalement à des coûts de distribution et des redevances liés au streaming de contenu.

Les redevances sont généralement calculées à l'aide de taux négociés conformément aux accords de licence et sont basées sur les produits générés par les abonnements et la publicité, les statistiques d'utilisation ou une combinaison des deux.

Le montant des redevances est déterminé par la direction en fonction de différentes variables, notamment le chiffre d'affaires constaté, le type de contenu diffusé en streaming et le pays dans lequel il est diffusé, l'identification du détenteur de licence et la taille de la base d'utilisateurs.

Certains contrats pluriannuels incluent des minimums garantis. Auquel cas, votre groupe évalue le montant des redevances sur toute la période contractuelle. Toute différence entre le montant minimal garanti et les redevances évaluées est comptabilisée dans les dettes fournisseurs et comptes rattachés, et ce coût des ventes est réparti sur la même période.

Compte tenu de la complexité de calcul des redevances, des systèmes d'information impliqués, de la volumétrie de données et de la part importante de jugement de la direction entrant dans leur détermination, nous avons considéré l'évaluation du coût des ventes et des dettes envers les détenteurs de droits d'auteurs comme un point clé de l'audit.

Notre approche d'audit

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont principalement consisté en la mise en œuvre des procédures suivantes :

- ▶ prendre connaissance des processus et contrôles mis en place par votre groupe pour déterminer le coût des ventes et les dettes relatives aux redevances ;
- ▶ effectuer des tests d'efficacité sur les contrôles spécifiques au calcul des redevances, aux variables de calcul et aux systèmes d'information ;
- ▶ en ce qui concerne les contrôles informatiques, vérifier le calcul automatique des parts de marché par détenteur de droits et apprécier le caractère exhaustif du recensement des écoutes ;
- ▶ examiner les estimations et les jugements utilisés pour déterminer les redevances, lorsque les détenteurs de droits autorisent l'utilisation de leur contenu alors que les négociations ou la détermination des taux sont en cours ;
- ▶ analyser les conditions contractuelles relatives aux montants minimaux garantis et évaluer les projections de redevances et les calculs différentiels en découlant ;
- ▶ sur la base d'un échantillon représentatif de contrats, recalculer les montants des redevances, tester les variables de calcul et comparer les taux aux différents contrats et avenants correspondants.

Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 2 (e) et 22 de l'annexe aux comptes consolidés.

■ Reconnaissance du chiffre d'affaires provenant de contrats de partenariat avec une clause de minimum garanti

Notes 2(d)(i), 5 et 27 de l'annexe aux comptes consolidés

Risque identifié

Au 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires relatif aux abonnements au service Deezer souscrits par l'intermédiaire de partenaires de distribution ou inclus dans les services ou les produits vendus par des partenaires de distribution dans le cadre d'offres groupées, s'élève à M€ 135,7 sur un chiffre d'affaires consolidé total de M€ 484,7.

Comme indiqué dans la note 2(d)(i) de l'annexe aux comptes consolidés, lorsque l'abonnement Deezer est inclus dans le service ou le produit vendu par le partenaire de distribution, ce dernier rémunère votre groupe sur la base de l'ensemble des abonnements vendus ou des abonnements actifs, selon les termes du contrat. Le chiffre d'affaires correspondant est comptabilisé de façon linéaire sur la période d'abonnement pour le montant net payé par le distributeur.

Certains contrats avec des partenaires de distribution prévoient un minimum garanti à recevoir. Le chiffre d'affaires comptabilisé correspond aux ventes mensuelles déclarées par les partenaires de distribution. Lorsque la direction estime que le chiffre d'affaires total de l'année sera inférieur au minimum garanti contractuel, la différence sera répartie et comptabilisée en tant que chiffre d'affaires sur la durée restante du contrat, en cohérence avec les termes et conditions contractuelles.

	<p>Nous considérons la reconnaissance du chiffre d'affaires lié aux partenariats avec une clause de minimum garanti comme un point clé de l'audit en raison de la complexité du traitement comptable et des estimations significatives de la direction concernant les revenus futurs par contrat.</p>
<p>Notre approche d'audit</p>	<p>Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont principalement consisté à examiner les procédures mises en place par la direction pour estimer le chiffre d'affaires futur d'un partenariat avec minimum garanti. Puis, à partir d'un échantillon de contrats comportant une clause de minimum garanti et des analyses effectuées par la direction, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ apprécié la cohérence du traitement comptable retenu avec les caractéristiques des contrats et les méthodes comptables décrites dans la note 2(d)(i) de l'annexe aux comptes consolidés ; ▶ corroboré le montant de minimum garanti pris en compte dans l'analyse de la direction avec le montant défini dans le contrat ; ▶ apprécié la pertinence des estimations de chiffre d'affaires sur toute la durée du contrat en menant des entretiens avec la direction et vérifié le dernier plan d'affaires global de votre groupe approuvé par le conseil d'administration ; ▶ vérifié le calcul de la différence entre le chiffre d'affaires comptabilisé au titre de l'exercice et le chiffre d'affaires minimum garanti défini contractuellement et analysé le traitement comptable correspondant. <p>Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 2(d)(i), 5 et 27 de l'annexe aux comptes consolidés.</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation de la traduction en anglais, examinée par le conseil d'administration, des comptes consolidés destinée à être incluse dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établi sous la responsabilité du président-directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de la traduction en anglais de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation de la traduction en anglais des comptes consolidés destinée à être incluse dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que la traduction en anglais des comptes consolidés qui sera effectivement incluse par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspond à celle sur laquelle nous avons réalisé nos travaux.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Deezer par votre assemblée générale du 30 juin 2022 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit et par vos statuts du 29 avril 2021 pour les cabinets MAZARS et GRANT THORNTON.

Au 31 décembre 2023, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était dans la deuxième année de sa mission sans interruption, et les cabinets MAZARS et GRANT THORNTON dans la quatrième année, dont trois années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

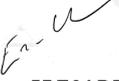
Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 29 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
*Membre français de Grant
Thornton International*

DocuSigned by:
 Laurent BOUBY
F2FCEAA49BFF4F3...
Laurent Bouby

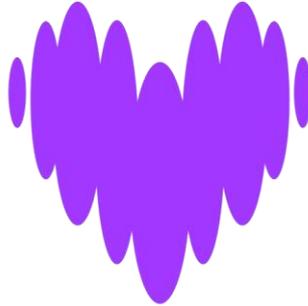
MAZARS

DocuSigned by:
 
5BE6ADD7086C401...

Erwan Candau

ERNST & YOUNG Audit

DocuSigned by:
 Frederic Martineau
F942B62BA9184E2...
Frederic Martineau



DEEZER

**États financiers consolidés
pour l'exercice clos le 31 décembre 2023**

Deezer S.A.

S.A. au capital de 1 216 876,81 €
RCS de Paris n°898 969 852
24 rue de Calais 75009 Paris - France

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(EN MILLIERS D'EUROS)

		Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	Note	2023	2022
Chiffre d'affaires	5	484 656	451 199
Coût des ventes	5	(393 223)	(386 103)
Marge brute		91 433	65 095
Frais produit et développement	6.1	(34 711)	(34 025)
Frais commerciaux et marketing	6.1	(61 727)	(75 973)
Frais généraux et administratifs	6.1	(59 404)	(121 843)
Résultat opérationnel		(64 409)	(166 746)
Produits financiers	8	8 727	4 319
Charges financières	8	(2 986)	(3 685)
Résultat financier		5 741	634
Résultat avant impôt		(58 668)	(166 112)
Impôt sur le résultat	9	(917)	(997)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		-	(1 368)
Résultat net de l'exercice		(59 586)	(168 477)
Dont part attribuable aux propriétaires de la société mère		(57 666)	(167 702)
Dont part attribuable aux intérêts minoritaires		(1 920)	(775)
Résultat net par action attribuable aux propriétaires de la société mère			
Résultat de base	10	(0,47)	(1,55)
Résultat dilué	10	(0,47)	(1,55)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires			
Résultat de base	10	121 508 524	108 475 324
Résultat dilué	10	121 508 524	108 475 324

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(EN MILLIERS D'EUROS)

		Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	Note	2023	2022
Résultat net de l'exercice		(59 586)	(168 477)
Autres éléments du résultat global :			
<i>Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le compte de résultat consolidé (nets d'impôts) :</i>			
Écarts de conversion		(1 790)	(3 806)
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le compte de résultat consolidé (nets d'impôts) :</i>			
Écarts actuariels sur plans de retraite à prestations définies	21	384	583
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt)		(1 406)	(3 223)
Total du résultat global de l'exercice		(60 992)	(171 700)
<i>Dont part attribuable aux propriétaires de la société mère</i>			
		(59 106)	(171 011)
<i>Dont part attribuable aux intérêts minoritaires</i>			
		(1 886)	(689)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

(EN MILLIERS D'EUROS)

	Note	Au 31 décembre	
		2023	2022
Actif			
Actifs non-courants			
Goodwill	11	7 487	15 070
Immobilisations incorporelles	11	260	524
Immobilisations corporelles	12	4 915	5 881
Droits d'utilisation	13	16 736	21 061
Actifs financiers non courants	14	5 337	5 440
Autres actifs non courants	15	525	1 705
Total actifs non courants		35 260	49 681
Actifs courants			
Clients et comptes rattachés	16	70 362	47 713
Autres actifs courants	17	25 769	23 051
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26	63 605	113 610
Total actifs courants		159 736	184 374
Total actif		194 996	234 055
Passif			
Capitaux propres			
Capital social	18	1 216	1 211
Primes d'émission	18	483 970	483 976
Actions propres		(363)	(320)
Réserves consolidées		(654 079)	(501 852)
Résultat net		(57 666)	(167 702)
Capitaux propres Part du groupe		(226 922)	(184 687)
Intérêts ne conférant pas le contrôle		940	2 866
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		(225 982)	(181 821)
Passifs non courants			
Provisions pour avantages du personnel	21	500	692
Dettes de location non courantes	13	15 097	19 040
Passifs financiers	26	13 933	23 288
Total passif non-courants		29 530	43 020
Passifs courants			
Provisions courantes	20	14 838	16 018
Dettes de location courantes	13	3 676	4 060
Emprunts et dettes financières courantes	26	7 115	4 988
Fournisseurs et comptes rattachés	22	298 990	283 373
Dettes fiscales et sociales	23	31 446	37 990
Produits constatés d'avance	24	33 781	23 193
Autres dettes	25	1 602	3 234
Total passifs courants		391 448	372 856
Total passifs		420 978	415 876
Total passif et capitaux propres		194 996	234 055

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(EN MILLIERS D'EUROS, SAUF POUR LE NOMBRE D' ACTIONS)

	Note	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Actions propres	Réserves consolidées	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minori-taires	Capitaux propres
Situation au 1er Janvier 2022									
Retraité	18	94 386 129	944	368 471	-	(586 748)	(217 333)	-	(217 333)
Résultat net		-	-	-	-	(167 702)	(167 702)	(775)	(168 477)
Autres éléments du résultat global		-	-	-	-	(3 221)	(3 221)	(2)	(3 223)
Total Résultat global						(170 923)	(170 923)	(777)	(171 699)
Émission d'actions ordinaires attribuées au personnel	18, 19	71 055	1	(1)	-	-	-	-	-
Actions propres		-	-	-	(320)	-	(320)	-	(320)
Fusion	4	11 296 305	113	10 363	-	54 944	65 420	-	65 420
Augmentation de capital	18	15 334 181	153	105 142	-	(131)	105 165	-	105 165
Paievements fondés sur des actions	19	-	-	-	-	33 291	33 291	-	33 291
Variation de périmètre		-	-	-	-	-	-	3 643	3 643
Autres		-	-	-	-	13	13	0	13
Solde Au 31 Decembre 2022		121 087 670	1 211	483 976	(320)	(669 554)	(184 687)	2 866	(181 821)
Résultat net		-	-	-	-	(57 666)	(57 666)	(1 920)	(59 586)
Autres éléments du résultat global		-	-	-	-	(1 440)	(1 440)	34	(1 406)
Total Résultat global						(59 106)	(59 106)	(1 886)	(60 992)
Émission d'actions ordinaires attribuées au personnel	18, 19	550 011	5,5	(5,5)	-	-	-	-	-
Actions propres		-	-	-	(43)	-	(43)	-	(43)
Fusion	4	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	18	-	-	-	-	-	-	-	-
Paievements fondés sur des actions	19	-	-	-	-	16 967	16 967	-	16 967
Variation de périmètre		-	-	-	-	(52)	(52)	(40)	(92)
Autres		-	-	-	-	-	-	-	-
Solde Au 31 Decembre 2023		121 637 681	1 216	483 970	(363)	(711 745)	(226 922)	940	(225 982)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

* Conformément à la norme IFRS 3, Regroupements d'entreprises, telle qu'appliquée à une fusion à l'envers, le capital social a été retraité et reflète le capital social de l'acquéreur légal, I2PO S.A.

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(EN MILLIERS D'EUROS)

	Note	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
		2023	2022
Activités opérationnelles			
Résultat net		(59 586)	(168 477)
Ajustements :			
- Dotations nettes aux amortissements (hors dépréciation des actifs courants)	11,12,13	16 319	8 780
- Dotations nettes aux provisions	20, 21	(1 014)	4 649
- Plus ou moins-values latentes d'opérations à la juste valeur		-	-
- Paiements fondés sur des actions	19	16 968	88 235
- Plus ou moins-values de cessions		(16)	(7 449)
- Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes distribués)		-	360
- Profits et pertes d'actualisation		(2 776)	(1 821)
- Coûts de la dette nette (dont intérêts sur dettes de location)		(1 325)	1 543
- Impôt sur le résultat	9	917	997
Variations du besoin en fonds de roulement :			
- (Augmentation)/Diminution des créances clients et autres actifs		(31 951)	(20 711)
- Augmentation/(Diminution) des dettes fournisseurs et autres passifs		23 896	45 122
Impôt sur le résultat payé		(1 426)	(6)
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles		(39 994)	(48 778)
Activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	11, 12	(2 095)	(3 053)
Libération du compte séquestre et autres mouvements		-	274 875
Produits de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		16	22
Produits de cession d'actifs financiers non courants	14	102	12
Incidence des variations de périmètre		-	7 220
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement		(1 977)	279 076
Activités de financement			
Augmentation du capital social et primes d'émission (nette des coûts)	18	-	105 165
Remboursement des dettes courantes	26	(5 164)	(251 569)
Rachat d'actions propres		(44)	(390)
Produit de l'émission de dettes à long terme	26	747	422
Remboursement des dettes de location	13	(5 190)	(4 512)
Intérêts nets payés (dont contrats de location-financement)		1 317	(1 617)
Autres flux liés aux opérations de financement		(92)	-
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement		(8 426)	(152 501)
Effet des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		392	716
Variation de la position de trésorerie nette		(50 005)	78 513
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	26	113 610	35 097
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	26	63 605	113 610
Variation de la position de trésorerie nette		(50 005)	78 513

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Dans ces notes aux comptes consolidés,

- « Deezer S.A. » désigne l'acquéreur comptable avant la réalisation de la fusion en date du 5 juillet 2022,
- « I2PO S.A. » désigne l'entité absorbée avant la réalisation de la fusion en date du 5 juillet 2022,
- « la Société » désigne l'entité combinée après la réalisation de la fusion en date du 5 juillet 2022.

La fusion est décrite en note 18.

1. Informations relatives à la Société

(a) Informations relatives à la Société

La Société ou la Société mère est une société anonyme de droit français à conseil d'administration constituée le 4 mai 2021, immatriculée sous le n° RCS Paris 898 969 852 et dont le siège est sis 24, rue de Calais, 75009 Paris.

Le groupe comprend Deezer S.A. et ses filiales (« le Groupe »). La Société est la société holding du Groupe, qui exploite un service de musique en streaming via le site Internet Deezer.com et une application mobile, et opère dans plus de 180 pays.

Le groupe Deezer met à la disposition de ses clients un catalogue de plus de 120 millions de titres musicaux.

Les principales activités du Groupe sont :

- un service d'écoute de musique en ligne, par le biais d'abonnements souscrits par les utilisateurs finaux directement (produits directs) ou par l'intermédiaire de partenaires de distribution (produits indirects) ou fourni gratuitement aux utilisateurs (financé par la publicité) ; et
- la vente de publicité (vente d'espaces publicitaires en ligne).

(b) Événements significatifs

i) Gouvernance

Avec effet au 31 décembre 2022, Guillaume d'Hauteville a démissionné de son mandat de président du conseil d'administration de la Société et a été nommé vice-président. Iris Knobloch a été nommée présidente du conseil d'administration de la Société, avec effet au 1er janvier 2023.

Avec effet au 22 mars 2023, Combat Holding a démissionné de son poste de membre du comité d'audit de la Société.

Le 28 février 2023, Stuart Bergen a été coopté par le conseil d'administration en remplacement d'Amanda Cameron, qui a démissionné de son poste d'administrateur. La cooptation de Stuart Bergen en tant qu'administrateur de la Société a été ratifiée lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 31 mai 2023, pour la durée restante du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

ii) Transactions clés

Le 16 février 2023, la société et Sonos ont annoncé un partenariat à long terme dans le cadre duquel la société fournira des services clés et du streaming musical organisé pour le service de radio en streaming de Sonos, Sonos Radio et son

service d'abonnement Sonos Radio HD. Le 20 Avril 2023, la société et Sonos ont annoncé le lancement de Sonos Radio et Sonos Radio HD pour les utilisateurs Sonos dans 16 pays.

Le 31 mars 2023, la Société a acquis une participation supplémentaire de 0,85% dans Driift Holdings Limited, par l'achat de 2 400 actions ordinaires auprès de son fondateur (92 milliers €). Cette opération est reflétée dans le tableau des flux de trésorerie sous "Autres flux liés aux opérations de financement" .

Le 4 Avril 2023, la Société a annoncé que ses principaux actionnaires ont conclu un accord, auquel ils s'engagent, jusqu'au 5 avril 2024, à coordonner toute cession prochaine de leurs actions sur le marché en centralisant leurs transfert d'actions par l'intermédiaire d'un même agent commercial. Cet accord de cession coordonnée, qui porte sur environ 75% du capital existant de la Société, a pour objectif de limiter le risque que des ventes désordonnées sur le marché, notamment sans limite de prix et compte tenu de la liquidité actuelle des actions de la Société, ne viennent mécaniquement alimenter une pression à la baisse sur le cours de l'action, que la Société estime déconnectée de la performance opérationnelle.

Le 1er juin 2023, la Société a officiellement lancé Zen by Deezer en France, son application dédiée au bien-être. Le catalogue comprend plus de 2 000 contenus audio et vidéo, réalisés par plus de 50 experts reconnus du bien-être en France. Ce lancement reflète la diversification continue de l'activité de Deezer, avec des contenus originaux et de nouvelles expériences interactives.

Le 6 juin 2023, la Société a annoncé le développement de ses capacités de détection musicale par IA et la construction d'un ensemble d'outils de pointe, afin d'assurer une rémunération plus juste des artistes, une transparence accrue et une prévention plus efficace de la fraude. Dans un monde où la musique générée par l'IA prend rapidement son essor, Deezer renforce son engagement à aider les artistes à mieux monétiser leur musique, à lutter contre la fraude et à créer une meilleure expérience utilisateur pour les fans.

Le 20 juillet 2023, la Société et Orange ont annoncé le renouvellement de leur partenariat historique.

Le 31 août 2023, la Société a annoncé qu'elle étendait son partenariat avec Mercado Libre, la principale plateforme de commerce électronique d'Amérique latine, en rejoignant Meli+ (un service d'abonnement tout compris de vente au détail et de divertissement, désormais introduit dans la plateforme principale de Mercado Libre pour les marchés Brésil et le Mexique).

Le 6 septembre 2023, la société et Universal Music Group ont annoncé le lancement d'un modèle de streaming centré sur l'artiste, conçu pour mieux récompenser les artistes et la musique que les fans apprécient le plus.

UMG collaborera également avec Deezer sur le développement des outils de détection de fraude de Deezer, des outils de détection d'IA, et pour expérimenter les nouvelles technologies et les services d'étiquetage de Deezer.

Le 7 Novembre 2023, Deezer a dévoilé sa nouvelle identité de marque et son nouveau logo, marquant le début d'une nouvelle ère pleine d'expériences musicales. La Société se réinvente pour devenir une plateforme centrée sur l'expérience, faisant de l'expression de soi et la connexion, ses valeurs fondamentales pour aider les artistes, les fans et les partenaires à vivre pleinement la musique, et à trouver leur place.

Le 7 décembre 2023, Deezer a annoncé son partenariat avec France Billet pour sa découverte de concerts in-app. Le nouveau partenariat permet aux utilisateurs d'accéder facilement à des milliers d'événements via le système de billetterie de France Billet.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été préparés sous la supervision de la direction et ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 28 février 2024.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de l'établissement des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Ces méthodes ont été appliquées de manière permanente à tous les exercices présentés, sauf indication contraire.

(a) Base d'établissement

(i) Conformité au référentiel IFRS

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et approuvées par l'Union européenne et dont l'application est obligatoire à compter du 31 décembre 2023.

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux IFRS suppose de procéder à certaines estimations comptables critiques et de retenir des hypothèses. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables. Les domaines faisant plus particulièrement appel au jugement ou de nature plus complexe et où les hypothèses et les estimations sont significatives pour les états financiers consolidés sont présentés à la note 3.

Le 28 février 2024, le Conseil d'administration a examiné la situation financière du Groupe, ainsi que ses flux de trésorerie prévisionnels et les facilités de financement disponibles, et prévoit raisonnablement que le Groupe dispose des ressources adéquates pour poursuivre ses activités pendant au moins 12 mois après l'arrêté de ces états financiers. Le Groupe a préparé ses états financiers selon le principe de la continuité d'exploitation.

(ii) Nouvelles normes et amendements aux normes adoptés par le Groupe

À la clôture de l'exercice, il n'existe pas de différence impactant le Groupe entre le référentiel utilisé et les normes adoptées par l'IASB dont l'application est obligatoire à l'exercice présenté.

Les principes comptables appliqués restent inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent, à l'exception de l'adoption des textes suivants, appliqués depuis le 1^{er} janvier 2023 :

- Norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » (*)
- Modifications d'IFRS 17 : « Première application d'IFRS 17 et IFRS 9 – Information comparative » (*)
- Modifications d'IAS 8 : « Définition des estimations comptables »
- Modifications d'IAS 1 et de l'*IFRS Practice Statement 2* : « Informations à fournir sur les méthodes comptables »
- Modifications d'IAS 12 : « Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction »
- Modifications d'IAS 12 « Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 ».

(iii) Nouvelles normes et interprétations non encore entrées en vigueur

Les normes, interprétations et amendements publiés d'application obligatoire aux exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2023 pouvant avoir un impact sur les états financiers du Groupe sont les suivants :

- Modifications d'IFRS 16 : « Obligation locative découlant d'une cession-bail »
- Modifications d'IAS 1 :
 - « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants » ;
 - « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Report de la date d'entrée en vigueur » ;
 - « Passifs non courants assortis de clauses restrictives » ;
- Modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7 : « Accords de financement de fournisseurs » ;
- Modifications d'IAS 21 « Absence de convertibilité ».

(b) Méthodes de consolidation

Les filiales sont toutes des entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle. Le Groupe contrôle une entité (i) s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et (ii) s'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les filiales sont consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle ce contrôle cesse d'exister.

Les sociétés ou les filiales sur lesquelles la Société exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Lorsque la Société exerce une influence notable sur les stratégies opérationnelles et financières de sociétés ou de filiales, celles-ci sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

(c) Conversion des transactions en monnaie étrangère

(i) Monnaie fonctionnelle et de reporting

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont exprimés dans la devise du principal environnement économique dans lequel opère l'entité (la « monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie de reporting et la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société mère.

(ii) Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaie étrangère sont converties dans leurs monnaies fonctionnelles respectives au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à cette date.

Les gains et pertes de change qui en résultent sont enregistrés au compte de résultat consolidé.

(iii) Sociétés du Groupe

La conversion des états financiers des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro s'effectue comme suit :

- pour les éléments de l'état de la situation financière, au taux de change en vigueur à la date de clôture ; et
- pour les postes du compte de résultat, de l'état du résultat global et du tableau des flux de trésorerie, au taux moyen de la période présentée,

sauf lorsque cette méthode ne peut être appliquée en raison de fluctuations importantes des taux de change au cours de la période considérée.

Les écarts de conversion qui en résultent sont enregistrés en écarts de conversion cumulés dans les autres éléments du résultat global.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une entité à l'étranger sont traités comme des actifs et passifs de l'entité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

(d) Reconnaissance du chiffre d'affaires

(i) Chiffre d'affaires Direct et Chiffre d'affaires Partenariats

La Société génère des produits d'abonnements à son service de musique en streaming. Les produits d'abonnements proviennent directement des utilisateurs finaux (« Chiffre d'affaires Direct ») et des partenaires qui sont généralement des sociétés de télécommunications et de médias ou des fabricants d'équipement audio collectant le paiement des abonnements en stand-alone auprès de leurs clients finaux ou regroupant l'abonnement avec leurs propres biens et services (« Chiffre d'affaires Partenariats»). La Société satisfait à son obligation de performance, et les produits de ses services sont reconnus au fur et à mesure sur la période d'abonnement. En général, les abonnements sont payés chaque mois à l'avance.

- **Chiffre d'affaires Direct et abonnements en stand-alone (Chiffre d'affaires Partenariats)**

Ces abonnements sont souscrits directement par l'utilisateur ou par l'intermédiaire d'un partenaire de distribution tel qu'une société de télécommunications ou un fabricant d'équipements audio.

- Les abonnements vendus par le Groupe et collectés par l'intermédiaire de plateformes de paiement ainsi que les abonnements souscrits via les « Stores » (Apple, Android) sont comptabilisés à hauteur de leur valeur brute. La commission prélevée par la plateforme est incluse dans le coût des ventes ;
- Pour les abonnements souscrits par l'intermédiaire de partenaires de distribution (« stand-alone ») :
 - lorsque le Groupe conclut qu'il agit pour son propre compte dans la transaction, au regard de l'analyse du contrôle des services ou des droits d'accès aux services, notamment en ce qui concerne la détermination du prix de vente au client final, le chiffre d'affaires est constaté en brut. Si une commission est facturée par le distributeur conformément au contrat de distribution, elle est comptabilisée en charges au poste « Frais commerciaux et marketing » ;
 - lorsque le Groupe conclut que le partenaire de distribution agit pour son propre compte dans la transaction, au regard de l'analyse du contrôle des services ou des droits d'accès aux services, notamment en ce qui concerne la détermination du prix de vente au client final, le chiffre d'affaires est constaté en net, déduction faite de la commission sur chiffre d'affaires.

Les produits des abonnements directs et en stand-alone, qu'ils soient comptabilisés en brut ou en net, sont associés à une obligation de performance, à savoir la livraison du service de musique en streaming.

- **Produits des abonnements en offres groupées (Chiffre d'affaires Partenariats)**

Lorsque l'abonnement à Deezer est inclus dans le service ou le produit vendu par le partenaire de distribution, ce dernier rétribue le Groupe sur la base de tous les abonnements vendus ou des abonnements actifs selon les termes du contrat (un abonné actif est un utilisateur qui a écouté de la musique pendant au moins 30 secondes au cours des 30 derniers jours).

D'après l'analyse du Groupe, le distributeur agit en tant que principal, et l'obligation de performance est la livraison du service de musique en streaming. Le chiffre d'affaires est reconnu de façon linéaire sur la période d'abonnement, et représente le montant net payé par le distributeur.

Le Groupe a signé avec des partenaires de distribution, pour la plupart des sociétés de télécommunications et de médias, des contrats prévoyant un montant minimum garanti à recevoir. Le chiffre d'affaires comptabilisé correspond aux ventes mensuelles déclarées par les partenaires de distribution. S'il est estimé que les produits seront inférieurs au montant minimum garanti, toute différence entre les ventes réelles et le montant minimum garanti est comptabilisée en chiffre d'affaires sur la durée restante du contrat, conformément aux termes et conditions du contrat.

- (ii) **Autres produits des activités ordinaires**

Le Groupe a deux autres sources de chiffre d'affaires :

- le chiffre d'affaires publicitaire du Groupe, principalement généré par la publicité aux formats display, audio et vidéo diffusée via des impressions sur le service gratuit Deezer. Le Groupe conclut des accords avec des agences de publicité qui achètent de l'espace publicitaire sur sa plateforme pour le compte de leurs clients, ou directement avec les annonceurs. Ces accords publicitaires sont généralement vendus sur la base du coût pour mille et sont attestés par un ordre d'insertion, une demande de placement d'ordre par le biais d'une plateforme en libre-service qui comprend l'acceptation en ligne des termes et conditions, ou de contrats qui précisent les conditions de l'accord telles que le type de produit publicitaire, la tarification, les dates d'insertion et le nombre d'impressions sur une période donnée. Ces revenus publicitaires sont comptabilisés dans les produits de la période au cours de laquelle les services publicitaires sont fournis ;
- les autres produits correspondent aux produits perçus par le groupe Deezer auprès de ses partenaires, notamment grâce à la vente de codes d'accès.

Les produits constatés d'avance comprennent principalement des frais d'abonnement perçus pour des services qui n'ont pas encore été fournis, et à ce titre, le chiffre d'affaires afférent n'a pas été reconnu. Les revenus sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont fournis.

(e) Coût des ventes

Le coût des ventes correspond principalement à des redevances et des coûts de distribution liés au streaming de contenu.

(i) Redevances et coûts minimums garantis

Les redevances et les coûts minimums garantis comprennent les redevances dues aux détenteurs de droits du fait du streaming de contenu.

Les redevances sont généralement calculées à l'aide de taux négociés conformément aux accords de licence et sont basées sur les produits générés par les abonnements et la publicité, les statistiques d'utilisation ou une combinaison des deux. Le montant des coûts des détenteurs de droits est déterminé en fonction de différentes variables, notamment le chiffre d'affaires constaté, le type de contenu diffusé en streaming et le pays dans lequel il est diffusé, l'identification du détenteur de licence et la taille de la base d'utilisateurs. Certains titulaires de droits autorisent l'utilisation de leur contenu sur la plateforme alors que les négociations sur les conditions générales ou la détermination des taux légaux sont en cours. Le cas échéant, les redevances sont calculées sur la base de taux estimés. Dans certains pays, les titulaires de droits ont plusieurs années pour réclamer des redevances au titre des compositions musicales ; en conséquence, les redevances à payer sont estimées jusqu'à ce que les paiements soient effectués.

Lors de la signature de contrats pluriannuels de redevances prévoyant des montants minimums garantis, le Groupe évalue le montant des redevances à consommer sur toute la période contractuelle. Toute différence entre le montant minimum garanti et les redevances évaluées est comptabilisée dans les dettes fournisseurs et comptes rattachés, et ce coût des ventes est réparti sur la même période. Lorsque la somme des montants minimums garantis ne peut être affectée à des périodes couvertes par la durée du contrat, leur montant est réparti pro rata temporis.

Concernant les contrats déficitaires, toute différence entre le montant minimum garanti et les redevances sur l'ensemble de la période contractuelle évaluée à la date de conclusion du contrat est comptabilisée comme une immobilisation incorporelle (droit d'accès selon les critères d'IAS 38). Cette immobilisation incorporelle est amortie sur la durée du contrat et la dotation annuelle est présentée dans les frais produit et développement.

À la clôture de chaque exercice, le Groupe met à jour l'estimation du montant minimum garanti non utilisé. Si la nouvelle estimation est supérieure au montant initial de l'immobilisation incorporelle, la différence est comptabilisée dans le coût des ventes par le biais d'une dépréciation des paiements anticipés sur les droits musicaux, le cas échéant, ou par le biais d'une provision pour contrat déficitaire si cette différence est supérieure aux paiements anticipés.

(ii) Coûts de distribution et autres coûts

Les coûts de distribution et autres coûts des ventes comprennent les commissions facturées par les plateformes de vente, l'hébergement des serveurs et la bande passante du réseau.

(f) Frais produit et développement

Les frais produit et développement correspondent principalement aux coûts engagés pour le développement et l'amélioration du produit et de ses interfaces. Les coûts engagés comprennent principalement les salaires et les charges sociales.

(g) Frais commerciaux et marketing

Les frais commerciaux et marketing comprennent principalement les coûts d'acquisition des abonnés, les dépenses de communication liées aux relations publiques, les commissions versées aux distributeurs, ainsi que les coûts liés aux essais gratuits des abonnements à Deezer. Ils comprennent également les salaires, les charges sociales et les frais relatifs aux employés affectés à la régie publicitaire, aux équipes centrales et locales chargées du marketing, ainsi qu'aux équipes d'assistance aux clients. Les frais inclus dans les coûts liés aux essais gratuits découlent principalement des redevances par utilisateur déterminées conformément aux accords conclus avec les détenteurs de droits.

(h) Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs comprennent principalement les salaires, les charges sociales et les dépenses relatives aux employés affectés aux fonctions supports et de gestion telles que le contenu, les finances, les ressources humaines, les services juridiques et la stratégie, au département chargé des relations avec les détenteurs de droits, ainsi que les coûts liés aux locaux.

(i) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt pour l'exercice comprend l'impôt courant et l'impôt différé. Les impôts sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé, sauf s'ils sont liés à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

(i) Impôt exigible

La charge d'impôt de l'exercice est calculée sur la base des taux d'imposition locaux adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture dans les pays où la Société et ses filiales et sociétés associées opèrent et génèrent un résultat imposable.

(ii) Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les états financiers consolidés et leur base fiscale. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et règles fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en résultat, excepté la part liée aux éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en contrepartie des capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est également comptabilisé respectivement dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Lors de leur comptabilisation, les actifs et passifs d'impôt différé ne sont compensés que si certains critères sont remplis, par exemple lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compensation.

(j) Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, diminué, le cas échéant, du nombre moyen des actions d'autocontrôle rachetées par la Société.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat de la période par le nombre moyen pondéré d'actions émises ou à émettre à la clôture, hors actions d'autocontrôle et compte tenu de l'impact de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives, notamment du fait de l'exercice des options sur actions.

Le calcul du résultat de base par action est détaillé dans la Note 10 – Résultat par action.

(k) Goodwill

Le goodwill correspond à la différence entre la contrepartie transférée et les actifs nets identifiables acquis et les passifs assumés. Le goodwill n'est pas amorti ; il est soumis à un test de dépréciation chaque année, ou plus fréquemment en fonction de certains indicateurs. La valeur d'utilité est définie comme la somme des flux de trésorerie actualisés générés par l'utilisation continue de l'actif sur sa durée d'utilité. Si la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable nette, une charge de dépréciation est calculée.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour ces tests sont :

- le plan d'affaires relatif au goodwill préparé par la direction et fondé sur des hypothèses de croissance et de rentabilité, en ligne avec le plan d'affaires du Groupe validé par le Conseil d'administration,
- un multiple de chiffre d'affaires de sortie,
- le taux de croissance du chiffre d'affaires,
- le taux de croissance de la marge brute,
- le taux d'actualisation.

(l) Immobilisations incorporelles

(i) Frais de développement

Les frais de développement internes peuvent être inscrits à l'actif lorsque les critères suivants sont remplis :

- une forte probabilité de succès technique permettant l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- l'intention du Groupe d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- la capacité du Groupe à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables,
- la disponibilité des ressources techniques, financières et autres, requises pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
- la capacité du Groupe à évaluer de façon fiable les dépenses engagées pour développer l'immobilisation incorporelle.

Certains des critères précités ne sont pas remplis au cours de la période présentée. Les frais de développement sont donc comptabilisés en charges.

(ii) Logiciels et licences

Les logiciels et les licences acquis sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition et amortis linéairement sur leur durée d'utilité.

(iii) Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits acquis sur les marques et les bases de données. Elles sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée d'utilité.

(iv) Amortissements

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité selon la méthode linéaire. Les durées d'utilité sont revues chaque année et tout ajustement est comptabilisé de manière prospective.

Lorsque leur durée de vie est indéterminée, les immobilisations ne sont pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an, soit individuellement, soit dans le cadre de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle elles appartiennent.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|------------------|
| ▪ Licences | 1 à 3 ans |
| ▪ Sites Internet | 1 an |
| ▪ Base de données clients | 1 à 2 ans |
| ▪ Autres actifs | 1 à 3 ans |
| ▪ Droits d'exclusivité et de puisage | durée du contrat |

(m) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Le coût historique comprend les frais directement imputables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par le Groupe.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés comme des immobilisations corporelles distinctes.

L'amortissement est comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

▪ Agencements	5 à 10 ans
▪ Matériel et outillage	3 ans
▪ Installations générales et équipements	5 à 8 ans
▪ Véhicules	5 ans
▪ Matériel de bureau et informatique	3 ans
▪ Mobilier	5 ans

Les immobilisations corporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont soumises à un test de dépréciation lorsqu'en raison des événements ou des circonstances, le recouvrement de leur valeur comptable est mis en doute.

Le cas échéant, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. La valeur recouvrable d'une immobilisation corporelle est son prix de vente net ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

(n) Droits d'utilisation et dettes de location

À la date de conclusion d'un contrat, le Groupe apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période déterminée moyennant le paiement d'une contrepartie. Pour déterminer si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié, le Groupe évalue si :

- le contrat implique l'utilisation d'un actif identifié – celui-ci peut être spécifié explicitement ou implicitement, et doit être physiquement distinct ou représenter la quasi-totalité de la capacité d'un actif physiquement distinct. Si le fournisseur détient un droit de substitution substantiel, l'actif n'est pas identifié ;
- le Groupe a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien tout au long de la durée d'utilisation ; et
- le Groupe a le droit de décider de l'utilisation de l'actif. Le Groupe détient ce droit lorsqu'il a les droits décisionnels les plus pertinents pour changer le mode et la finalité d'utilisation de l'actif.

En tant que preneur, le Groupe comptabilise :

- Un actif correspondant au droit d'utiliser cet actif sur la durée du contrat de location :

À la date d'effet du contrat de location, le droit d'utilisation est évalué au coût, qui comprend le montant de l'évaluation initiale de la dette de location, le montant des loyers versés à la date de prise d'effet ou avant cette date déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus, les coûts directs initiaux et les coûts de remise en état. Le droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent. Cette durée d'utilité correspond toujours à la durée du contrat de location, compte tenu de la nature des actifs loués par le Groupe.

- Une dette de location résultant de l'obligation de payer ce droit d'utilisation :

À la date d'effet du contrat de location, la dette de location comprend la valeur actuelle nette des paiements fixes, moins les loyers et les incitations à recevoir, les paiements variables basés sur un indice ou un taux, les montants que le Groupe devrait payer au titre de la valeur résiduelle des garanties, le prix d'exercice d'une option d'achat si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer cette option, et les paiements des pénalités de résiliation du contrat de location, si le contrat de location prévoit cette option. Les loyers sont actualisés en utilisant un taux d'emprunt marginal propre à chaque pays et à chaque durée des contrats de location.

Ces taux correspondent aux taux d'intérêt que le Groupe devrait payer pour emprunter, sur la même durée et avec une garantie similaire, le montant nécessaire à l'achat d'un actif similaire dans un environnement économique similaire.

Pendant la durée du contrat de location, la dette de location et le droit d'utilisation peuvent être ajustés en fonction d'événements entraînant une augmentation ou une diminution de la durée du contrat de location et du loyer.

La durée du contrat considérée correspond à sa durée raisonnablement certaine, incluant la période non résiliable et les périodes éventuellement couvertes par des options de renouvellement ou de résiliation. Cette durée est évaluée à la date du début du contrat de location et cette évaluation doit tenir compte de tous les faits ou circonstances créant une incitation économique. Le Groupe utilise les principales mesures simplifiées autorisées par IFRS 16.

Les contrats de location répondant aux conditions suivantes sont exclus du champ d'application d'IFRS 16 :

- les contrats de location relatifs à des biens d'une valeur inférieure à 5 000 euros,
- les contrats de location à court terme d'une durée inférieure ou égale à 12 mois.

Les loyers relatifs aux contrats de location exclus du champ d'application d'IFRS 16 sont directement comptabilisés dans les coûts opérationnels.

(o) Dépréciation des actifs non financiers

Les actifs qui font l'objet d'une dépréciation ou d'un amortissement sont soumis à un test de dépréciation chaque fois que des événements ou des changements sur le marché dans lequel l'entité opère indiquent un risque de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ; un test de dépréciation est effectué pour déterminer si la valeur comptable de l'actif reste inférieure à sa valeur recouvrable, définie comme sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. Les dépréciations antérieures d'actifs non financiers autres que le goodwill sont examinées pour une éventuelle reprise à chaque période de reporting.

(p) Instruments financiers

(i) Actifs financiers

Comptabilisation initiale et évaluation

Les actifs financiers du Groupe sont constitués des actifs financiers non courants, des autres actifs non courants, des créances clients et autres créances, des autres actifs courants et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction attribuables à leur acquisition. Les achats ou les ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de la transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le Groupe reçoit ou livre l'actif. Les créances sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Elles sont incluses dans les actifs courants sauf lorsque leur échéance est supérieure à 12 mois après la date de clôture.

Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie de l'actif ont expiré.

Dépréciations des actifs financiers

Les actifs financiers tels que les créances clients sont dépréciées en application d'un modèle de dépréciation basé sur les pertes attendues. Le Groupe applique les dispositions d'IFRS 9 relatives au modèle simplifié de la provision initiale sur la durée de l'instrument.

Le risque de crédit est évalué à chaque clôture par la prise en compte d'informations raisonnables et justifiables disponibles et de statistiques en termes de recouvrement. Les principaux facteurs pris en compte pour identifier ces pertes de valeur potentielles sont les difficultés financières réelles d'un débiteur ou les retards de paiement.

(ii) Passifs financiers

Comptabilisation initiale et évaluation

Les passifs financiers du Groupe comprennent des dettes de location non courantes et courantes, des dettes financières à long terme et à court terme, des dettes à court terme y compris des dettes fournisseurs et autres dettes, et des passifs éventuels, à l'exclusion des produits constatés d'avance. Tous les passifs financiers, exception faite des dettes de location, sont comptabilisés initialement à la juste valeur.

Le Groupe comptabilise certains bons de souscription d'actions comme un passif financier évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Selon IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*, le Groupe a déterminé que les bons de souscription d'actions ne pouvaient pas être classés dans les capitaux propres, car les BSAR peuvent être convertis

en un nombre variable de nouvelles actions ordinaires. Ils sont donc comptabilisés comme des dérivés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Le Groupe comptabilise les passifs éventuels comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. La juste valeur des passifs éventuels est présentée comme une composante des provisions, charges à payer et autres dettes dans l'état de la situation financière consolidée. Les variations de la juste valeur des passifs éventuels sont comptabilisées comme des charges opérationnelles dans les frais généraux et administratifs.

Évaluation ultérieure

- Autres passifs financiers

Après leur comptabilisation initiale, les charges à payer sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif est inclus dans les charges financières dans le compte de résultat consolidé. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé lorsque le passif est décomptabilisé.

Les provisions sont incluses dans le passif courant sauf si le Groupe dispose d'un droit inconditionnel d'en différer le règlement durant au moins 12 mois après la date de clôture.

- Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont ensuite réévalués à la juste valeur à la date de clôture, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les produits financiers ou les charges financières dans le compte de résultat consolidé.

Décomptabilisation

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation liée au passif est éteinte ou annulée ou que cette obligation arrive à expiration.

(iii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur de façon récurrente est le prix que le Groupe recevrait pour vendre un actif ou paierait pour transférer un passif dans le cadre d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. En l'absence de marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, ces évaluations mettent en jeu la formulation d'hypothèses basées sur des données observables sur le marché et, en l'absence de telles données, sur des informations internes cohérentes avec celles que des participants de marché utiliseraient dans le cadre d'une transaction hypothétique à la date d'évaluation. Les données observables reflètent les données de marché obtenues auprès de sources indépendantes, tandis que les données non observables reflètent les hypothèses de marché du Groupe. Tous les actifs et passifs dont la juste valeur est évaluée ou publiée dans les états financiers consolidés sont classés à différents niveaux dans la hiérarchie des justes valeurs détaillée ci-après, sur la base des données du niveau le plus bas qui sont significatives pour la juste valeur prise dans son ensemble :

- Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : autres techniques pour lesquelles les données sont basées sur les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou similaires, les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires, et des techniques d'évaluation basées sur des modèles pour lesquels toutes les hypothèses importantes sont observables sur le marché ou peuvent être corroborées par des données de marché observables pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif ;
- Niveau 3 : techniques utilisant des données ayant un effet significatif sur la juste valeur comptabilisée, et qui nécessitent que le Groupe utilise ses propres hypothèses sur les hypothèses des participants du marché.

Le Groupe dispose de politiques et procédures pour déterminer la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui utilisent ce qu'il considère être les données les plus pertinentes et les plus fiables disponibles auprès des acteurs de marché. Le Groupe a pour politique de maximiser l'utilisation de données observables pour ses

évaluations de juste valeur de niveau 3. En l'absence de données observables, le Groupe utilise des données non observables basées sur les hypothèses que les participants de marché utiliseraient pour évaluer l'actif ou le passif. Pour déterminer la juste valeur des actifs et passifs financiers à l'aide de données de niveau 3, le Groupe prend en compte des facteurs tels que les taux d'intérêt actuels, les marchés actions, les devises et les marchés obligataires, les flux de trésorerie futurs attendus, la probabilité de survenance de certains événements futurs et d'autres données publiées. Le Groupe met en œuvre diverses procédures pour évaluer le caractère raisonnable de ses évaluations de la juste valeur, notamment en recourant à des tiers.

(iv) Instruments dérivés

Le Groupe n'utilise pas de produits dérivés pour la couverture opérationnelle et la gestion de l'exposition aux fluctuations des taux de change.

(q) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les placements à court terme ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois et les investissements sur le marché monétaire dont le risque de variation de valeur est négligeable.

Les placements à court terme sont considérés comme étant détenus à des fins de transaction et sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont rapportées en résultat.

(r) Capital social

Au 31 décembre 2023, le capital social de la société est divisé en 121 637 681 actions, chacune d'une valeur nominale de 0,01 €. Toutes les actions ordinaires en circulation ont les mêmes droits de vote aux assemblées générales.

Les actions ordinaires et les actions de préférence (catégorie A2 et A3) sont classées dans les capitaux propres.

(s) Paiements fondés sur des actions

Le Groupe dispose de plans permettant d'attribuer aux administrateurs, aux cadres et à certains collaborateurs des actions nouvelles émises et des options sur actions, et d'octroyer à certains partenaires commerciaux des bons de souscription d'actions.

Pour les transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui sont réglées en instruments de capitaux propres, le Groupe doit évaluer les biens ou les services reçus et l'augmentation correspondante des capitaux propre à la juste valeur des biens ou services reçus. S'il n'est pas possible d'effectuer une évaluation fiable des biens ou services reçus, le Groupe les évalue en déterminant la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

La juste valeur des options sur actions attribuées aux employés et de certains bons de souscription d'actions octroyés aux partenaires commerciaux a été déterminée en utilisant le modèle Black-Scholes avec les paramètres clés suivants :

- valorisation de Deezer S.A. à la date d'attribution de l'instrument financier ;
- maturité de l'instrument financier (date estimée de sa liquidité) ;
- taux de rendement des obligations d'État à la date d'évaluation de l'instrument financier ;
- indice de volatilité de l'entreprise basé sur des entreprises comparables ;
- prix d'exercice de l'instrument financier.

La juste valeur des actions gratuites attribuées aux employés a été déterminée sur la base de la valorisation de Deezer S.A. ou de la Société à la date d'attribution et des droits attachés à ces actions gratuites.

La valeur des instruments de capitaux propres attribués aux employés est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits et enregistrée dans les charges liées aux avantages du personnel avec une augmentation correspondante des capitaux propres du Groupe.

La valeur des instruments de capitaux propres payés aux administrateurs et aux employés en contrepartie de services ou de biens reçus et attribués à des tiers en contrepartie de partenariats commerciaux est comptabilisée en charges dans le

compte de résultat ou à l'actif du bilan, avec une augmentation correspondante des réserves dans les capitaux propres du Groupe.

(t) Provisions pour risques

Une provision est constatée dans l'état de la situation financière consolidée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé qui peut être évaluée de manière fiable, dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Lorsque la valeur temps a un effet significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux qui reflète l'évaluation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, les risques propres à ce passif.

(u) Provision pour avantages au personnel

Les engagements du Groupe au titre des retraites et des avantages postérieurs à l'emploi ont trait aux régimes à prestations définies versés à la date de départ à la retraite, conformément aux obligations légales et réglementaires en vigueur en France. Ces engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestations sont attribués aux périodes de service conformément aux conditions d'acquisition, en utilisant une méthode linéaire pour échelonner la charge générée lorsque le droit n'est pas acquis de manière uniforme sur la durée de service résiduelle jusqu'à la retraite.

Le montant des paiements futurs est évalué à l'aide d'hypothèses comprenant les augmentations de salaire, l'âge du départ en retraite, l'espérance de vie, la rotation du personnel et l'actualisation des paiements anticipés à l'aide d'un taux qui reflète la période de remboursement prévue.

La variation des provisions résultant des changements d'hypothèses est comptabilisée dans les capitaux propres.

3. Estimations et jugements comptables déterminants

Lors de l'établissement des états financiers conformément aux IFRS, la direction est amenée à formuler des estimations et à retenir des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables, et sur les montants publiés des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont formulées en tenant compte de l'expérience et d'autres facteurs considérés raisonnables au vu des circonstances. Elles servent de base à la formulation d'hypothèses sur la valeur comptable des actifs et des passifs qui ne peut être obtenue directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement revues. L'impact de la modification des estimations comptables est comptabilisé dans la période au cours de laquelle le changement est effectué et dans toutes les périodes ultérieures concernées.

Les notes suivantes contiennent des informations sur les principales hypothèses à l'appui des estimations formulées lors de l'application des principes comptables et qui ont une incidence significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers :

(i) Coût des ventes

Le Groupe évalue les redevances sur l'ensemble de la période contractuelle pour les accords de licence qui prévoient un montant minimum garanti. Cette évaluation est basée sur des variables telles que les prévisions de chiffre d'affaires et les parts de marché par maison de disques. Toute différence entre le montant minimum garanti et les redevances estimées sur l'ensemble de la période contractuelle est comptabilisée dans les dettes fournisseurs et comptes rattachés, et ce coût des ventes est réparti sur la même période.

Le Groupe évalue le coût des ventes, y compris le coût des bons de souscription d'actions émis en mars 2021 et en septembre 2021, tel qu'indiqué aux notes 18 et 19. Ces coûts sont comptabilisés à la juste valeur des bons de souscription d'actions compte tenu du nombre de ces instruments qui pourraient être exercés, sur la base du coût estimé des redevances par rapport aux coûts minimums garantis sur la période contractuelle, et de la valeur par action estimée à la date d'effet du contrat. Le Groupe a comptabilisé des coûts d'un montant de 14 116 milliers d'euros et 20 033 milliers d'euros respectivement pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022.

(ii) Paiements fondés sur des actions

Le Groupe évalue la juste valeur des options sur actions et des bons de souscription d'actions octroyés à certains employés, dirigeants et partenaires commerciaux en utilisant des modèles actuariels. Ces derniers requièrent l'utilisation par le Groupe de certaines hypothèses de calcul liées aux critères des attributions (tels que les conditions d'acquisition) et aux données de marché (telles que la volatilité attendue du titre) (Cf. Note 20).

(iii) Goodwill

Les hypothèses utilisées pour le test de dépréciation sont basées sur un plan d'affaires revu par la direction. Les principales hypothèses sont détaillées dans la note 2 (k) - Goodwill.

(iv) Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges, qui sont analysées au cas par cas, représentent l'évaluation du risque par la direction du Groupe et peuvent être différentes des montants réclamés par le demandeur.

(v) Provisions pour non-utilisation des avances versées aux maisons de disques

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une forte probabilité qu'un contrat donne lieu à une perte, c'est-à-dire que les montants minimums garantis seront supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat. La provision correspond à la différence entre l'obligation contractuelle (minimum garanti) et les droits proportionnels évalués sur la base du budget disponible à la date d'établissement des états financiers.

La différence est comptabilisée comme une provision pour dépréciation des paiements anticipés sur les droits musicaux et/ou comme une provision pour contrat déficitaire, si elle est supérieure aux paiements anticipés ou si des paiements futurs sont prévus.

4. Regroupements d'entreprises et sociétés mises en équivalence

Aucun regroupement d'entreprises n'a eu lieu au cours de la période clôturée au 31 décembre 2023.

Le 31 mars 2023, la société a acquis une participation supplémentaire de 0,85 % dans Driift Holdings Limited, en achetant 2 400 actions ordinaires à son fondateur.

5. Informations sectorielles

L'information financière sectorielle, qui est présentée conformément à IFRS 8 – Secteurs opérationnels, est basée uniquement sur le reporting interne (ou les « données ajustées ») utilisé par le Conseil d'administration – considéré comme le principal décideur opérationnel de la Société au sens d'IFRS 8 – pour décider des ressources à affecter aux secteurs et évaluer leurs performances. Ces secteurs reflètent la base sur laquelle la direction analyse l'activité.

Le Groupe a identifié trois secteurs opérationnels :

- Secteur opérationnel Direct (anciennement « Direct – B2C ») : les abonnements au service Deezer sont souscrits directement par les utilisateurs.
- Secteur opérationnel Partenariats (anciennement « Indirect – B2B ») : les abonnements au service Deezer sont souscrits par l'intermédiaire d'un partenaire de distribution ou sont inclus dans le service ou le produit vendu par un partenaire de distribution (offres groupées).
- Secteur opérationnel Autres : ce secteur comprend les recettes publicitaires et autres.

Le Groupe contrôle ses activités au moyen d'indicateurs financiers n'entrant pas dans les principes comptables généralement admis (« non-GAAP »), à savoir le coût des ventes ajusté et la marge brute ajustée. Ces indicateurs financiers non-GAAP apportent des informations utiles et pertinentes concernant le résultat opérationnel du Groupe et

améliorent la capacité globale d'évaluation de sa performance financière. Ils fournissent des critères de comparaison qui aident la direction à identifier les évolutions opérationnelles, et à prendre des décisions concernant les dépenses futures, l'affectation des ressources, ainsi que d'autres décisions opérationnelles. Ces indicateurs financiers peuvent ne pas être comparables à d'autres indicateurs dénommés de la même manière dans d'autres entreprises et ne sont pas destinés à remplacer les indicateurs de performance financière préparés conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Le chiffre d'affaires, le coût des ventes et la marge brute par secteur sont détaillés ci-après et accompagnés d'un rapprochement entre les données ajustées et les comptes consolidés.

	Chiffre d'affaires	Coût des ventes	Marge brute	
	(en milliers d'euros)			
Exercice clos le 31 décembre 2023	Direct	331 087	(250 995)	80 093
	Partenariats	135 738	(107 560)	28 179
	Autres	17 830	(15 843)	1 987
	Total ajusté	484 656	(374 397)	110 259
	Différences		(18 826)	(18 826)
	Total consolidé	484 656	(393 223)	91 433
Exercice clos le 31 décembre 2022	Direct	317 237	(240 786)	76 451
	Partenariats	118 511	(94 053)	24 458
	Autres	15 451	(18 402)	(2 951)
	Total ajusté	451 199	(353 241)	97 958
	Différences		(32 863)	(32 863)
	Total consolidé	451 199	(386 103)	65 095

Les autres coûts des ventes incluant les commissions facturées par les plateformes de vente et les fournisseurs de services liés aux paiements, la location des baies de serveurs et les coûts de bande passante ont été répartis par segment dans le tableau ci-dessus.

Les principaux ajustements du coût des ventes comprennent (i) les charges non récurrentes liées aux accords de licence, telles que les coûts liés aux bons de souscription d'actions; (ii) les montants minimums garantis non utilisés prévus par les accords de; et (iii) la dépréciation des avances sur contrats déficitaires. Ces ajustements ne sont pas inclus dans la marge brute ajustée.

Le chiffre d'affaires se répartit par zone géographique comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022
	(en milliers d'euros)	
France	288 077	273 192
Reste du monde	196 579	178 007
	484 656	451 199

Un partenaire de distribution représente plus de 10% du chiffre d'affaires total, à la fois en 2023 et en 2022 (Cf. Note 27 – Transactions avec les parties liées).

6. Charges opérationnelles

6.1 Ventilation des charges par nature

Les charges par nature comprennent les éléments suivants :

2023	Coûts du produit et développement	Coûts commerciaux et marketing	Frais généraux et administratifs	Total
(en milliers d'euros)				
Charges de personnel	(27 916)	(18 490)	(27 374)	(73 780)
Charges externes	(2 554)	(1 542)	(17 056)	(21 152)
Frais de marketing	-	(41 093)	-	(41 093)
Autres impôts et taxes	(418)	(217)	(2 863)	(3 497)
Amortissements	(3 823)	(386)	(12 111)	(16 320)
	(34 711)	(61 727)	(59 404)	(155 842)

En 2023, l'amortissement des frais généraux et administratifs externes comprend un impact de (7 646) milliers d'euros lié à la dépréciation du goodwill de Driift et Dreamstage.

2022	Coûts du produit et développement	Coûts commerciaux et marketing	Frais généraux et administratifs	Total
(En milliers d'euros)				
Charges de personnel	(24 889)	(16 891)	(38 077)	(79 856)
Charges externes	(5 629)	(1 974)	(75 534)	(83 138)
Frais de marketing	(209)	(55 928)	(290)	(56 426)
Autres impôts et taxes	(132)	(69)	(3 510)	(3 710)
Amortissements	(3 167)	(1 111)	(4 433)	(8 710)
	(34 025)	(75 973)	(121 843)	(231 841)

En 2022, les frais généraux et administratifs externes comprennent une charge de cotation sans impact sur la trésorerie de 54 944 milliers d'euros liée au regroupement entre I2PO S.A. et Deezer S.A. Celle-ci correspond à la différence entre la juste valeur des actions réputées émises et la juste valeur des actifs nets d'I2PO S.A. reçus.

	Nombre d'actions	Valeur d'une action en euros	Total en en milliers d'euros
Actions ordinaires	4 658 483	10,00	46 585
Actions de préférence de catégorie A2	2 291 667	4,33	9 923
Actions de préférence de catégorie A3	2 291 667	3,88	8 892
Total des actions réputées émises		(a)	65 400
Actif net d'I2PO S.A.		(b)	10 456
Coût du service de cotation (sans incidence sur la trésorerie)		(b)-(a)	(54 944)

6.2 Charges de personnel

Les charges de personnel par nature se décomposent comme suit :

	2023	2022
	(en milliers d'euros)	
Salaires et traitements	(48 920)	(46 655)
Charges sociales	(21 843)	(21 287)
Paielements fondée sur des actions	(2 851)	(11 692)
Coût des avantages de retraite	(166)	(222)
	(73 780)	(79 856)
Effectif moyen	624	589

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a comptabilisé un crédit d'impôt recherche en France de 525 milliers d'euros au titre des dépenses 2022. Les dépenses de recherche et développement engagées par la Société en 2023 donneront lieu à un crédit d'impôt en France qui sera évalué et comptabilisé en 2024.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, Deezer S.A. a comptabilisé un crédit d'impôt recherche en France de 467 milliers d'euros au titre des dépenses 2021.

Ces crédits d'impôt sont inclus dans les traitements et salaires.

7. Rémunérations des auditeurs

		2023	2022
		(en milliers d'euros)	
Ernst & Young Audit	Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	407	494
	Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	-	13
Mazars	Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	246	210
	Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	-	115
Grant Thornton	Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	208	202
	Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	-	110
		861	1143

8. Résultat financier

	2023	2022
	(en milliers d'euros)	
Intérêts sur dépôts à court terme	2 214	414
Gain de change	3 711	2 075
Ajustement de la juste valeur des dettes financières (BSARA et B)	2 802	1 830
Produits financiers	8 727	4 319
Intérêts sur passifs financiers	(311)	(264)
Intérêts sur dettes de location	(578)	(647)
Perte de change	(2 053)	(1 564)
Autres	(44)	(1 210)
Charges financières	(2 986)	(3 685)
Résultat financier	5 741	635

L'augmentation des revenus d'intérêts provenant des dépôts de garantie à court terme est liée à l'augmentation des montants investis dans les comptes bancaires produisant des intérêts (voir note 26).

Les gains et pertes de change sont principalement liés à la réévaluation des comptes bancaires et des comptes courants intra-groupe libellés en devises étrangères dans la société et à la réévaluation des dettes intra-groupe libellées en euros dans Deezer Music Brazil LTDA, dont la monnaie fonctionnelle est le réal brésilien.

La variation résultant de l'évolution du cours des BSAR A et B a donné lieu à un produit financier de 2 802 milliers d'euros en 2023 et 1 830 milliers d'euros en 2022 (voir note 26).

En 2022, les autres charges financières de 1 210 milliers d'euros comprennent principalement les intérêts sur les délais de paiement prolongés accordés avant la fusion.

9. Impôt sur le résultat

La Société et ses filiales n'ont identifié aucune source de passif d'impôt différé aux 31 décembre 2023 et 2022. La Société et certaines de ses filiales n'ont pas de résultat imposable pour les exercices 2023 et 2022 et les exercices antérieurs et les résultats imposables futurs ne sont pas jugés suffisants pour permettre l'utilisation de tout ou partie des pertes fiscales ; en conséquence, aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre des pertes fiscales existantes.

	2023	2022
	(en milliers d'euros)	
Impôt exigible	(917)	(997)
Impôt sur le résultat	(917)	(997)

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre la charge d'impôt publiée de l'exercice et la charge d'impôt théorique qui résulterait de l'application du taux d'imposition légal en France de 25% :

	2023	2022
	(en milliers d'euros)	
Résultat avant impôt	(58 668)	(166 112)
Taux d'imposition théorique	25,0%	25,0%
Produit d'impôt théorique	14 667	41 528
Différences permanentes	106	2 345
Incidence des taux d'imposition à l'étranger	200	(28)
Paiements fondés sur des actions	(4 242)	(6 880)
Impôt différé non comptabilisé	3 760	1 441
Pertes fiscales de Deezer S.A. ne donnant pas lieu à reconnaissance d'un actif d'impôt différé	(11 171)	(26 862)
Pertes fiscales de filiales ne donnant pas lieu à reconnaissance d'un actif d'impôt différé	(1 409)	(1 249)
Impairment des GW	(1 912)	
Autres	(917)	(11 292)
Charge d'impôt effective	(917)	(997)
Taux effectif d'impôt sur le résultat	1,6%	1%

Les pertes fiscales cumulées du Groupe ne donnant pas lieu à la reconnaissance d'actifs d'impôt différé s'élèvent respectivement à 780 517 milliers d'euros et 720 729 milliers d'euros aux 31 décembre 2023 et 2022.

	31/12/2023	31/12/2022
	(en milliers d'euros)	
France	724 156	677 710
Brésil	41 324	30 871
Allemagne	5 747	5 558
Russie	512	462
Singapour	19	19
Royaume-Uni	3 518	1 887
Etats-Unis	5 241	4 222
	780 517	720 729

Les déficits fiscaux reportables ci-dessus sont reportables indéfiniment, mais peuvent être limités dans leur utilisation dans certains pays.

Au 31 décembre 2023, les pertes fiscales cumulées de la Société s'élèvent à 721 666 milliers d'euros, dont 566 800 milliers d'euros de pertes fiscales initialement générées par Deezer S.A. et pour lesquelles une demande d'agrément pour leur transfert a été déposée par I2PO S.A. et Deezer S.A. en mai 2022. La demande d'agrément est toujours en cours de validation par les autorités fiscales françaises.

Les principales juridictions fiscales du Groupe sont la France et le Brésil.

10. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant la période concernée. Le résultat dilué par action est calculé selon la méthode des actions d'autocontrôle dans la mesure où l'effet est dilutif, en utilisant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et d'actions ordinaires potentielles en circulation au cours de la période. Les actions ordinaires potentielles du Groupe correspondent aux actions supplémentaires pouvant être émises lors de l'exercice supposé des options sur actions et des bons de souscription d'actions, et des actions supplémentaires pouvant être émises lors de l'acquisition supposée d'actions gratuites, à l'exclusion de toutes les actions ordinaires anti-dilutives en circulation au cours de la période. Le Groupe a utilisé la méthode de la conversion hypothétique pour calculer l'impact dilutif des bons de souscription d'actions et a ajusté le numérateur pour tenir compte des variations du résultat.

Compte tenu de ce qui précède, le calcul du résultat par action pour les périodes respectives est le suivant :

	2023	2022
	(en milliers d'euros, à l'exception du nombre d'actions)	
Résultat de base par action		
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère	(57 666)	(167 702)
<i>Actions utilisées pour le calcul :</i>		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	121 508 524	108 475 324
Résultat net de base attribuable aux propriétaires de la société mère	(0,47)	(1,55)
Résultat dilué par action		
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère	(57 666)	(167 702)
<i>Actions utilisées pour le calcul :</i>		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	121 508 524	108 475 324
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires après dilution	121 508 524	108 475 324
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère après dilution	(0,47)	(1,55)

Les titres potentiellement dilutifs non pris en compte dans les calculs des montants par action après dilution parce qu'ils auraient été anti-dilutifs sont les suivants :

	2023	2022
Actions gratuites	3 350 300	2 385 634
Bons de souscription d'actions	28 674 820	28 676 119
Options sur actions	647 410	702 572
	32 672 530	31 764 325

11. Goodwill et immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Licenses	Droit d'exclusivité et de puisage	Base de données clients	Autres (*)	En cours	Total	Goodwill	Total
Valeur brute								
Au 1er janvier 2022	7 574	1 441	7 140	8 924	220	25 299	7 487	32 786
Acquisitions	468	-	-	-	-	468	7 712	8 180
Reclassements	221	-	-	-	(220)	1	-	1
Ecarts de change	2	-	-	-	-	2	(129)	(127)
Au 31 décembre 2022	8 265	1 441	7 140	8 924	-	25 769	15 070	40 840
Acquisitions	331	-	-	-	-	331	-	331
Reclassements	175	-	-	-	-	175	-	175
Ecarts de change	(0)	-	-	-	-	(0)	27	26
Au 31 Décembre 2023	8 771	1 441	7 140	8 924	-	26 275	15 097	41 372
Amortissements cumulés								
Au 1er janvier 2022	(7 501)	(936)	(7 140)	(8 294)	-	(23 871)	-	(23 871)
Dotations aux amortissements	(476)	(288)	-	(631)	-	(1 394)	-	(1 394)
Ecarts de change	(2)	-	-	22	-	20	-	20
Au 31 décembre 2022	(7 978)	(1 224)	(7 140)	(8 903)	-	(25 246)	-	(25 246)
Dotations aux amortissements	(534)	(217)	-	-	-	(751)	(7 646)	(8 396)
Ecarts de change	0	-	-	(21)	-	(21)	35	15
Au 31 Décembre 2023	(8 512)	(1 441)	(7 140)	(8 924)	-	(26 018)	(7 610)	(33 628)
Valeur nette								
Au 31 décembre 2022	286	217	-	21	-	524	15 070	15 595
Au 31 Décembre 2023	259	-	-	-	-	259	7 487	7 746

*Une modification de 4,8 millions d'euros a été comptabilisée pour certains actifs incorporels qui ont été mis au rebut et entièrement amortis.

La répartition du Goodwill est la suivante :

(en milliers d'euros)	Magic Internet Musik GmbH	Dreamstage Inc.	Driift Holdings Limited	Total Group
Valeur brute				
Au 31 décembre 2022	7 487	2 557	5 026	15 070
Acquisitions	-	-	-	-
Impairment	-	(2 531)	(5 115)	(7 646)
Ecarts de change	-	(27)	89	62
Au 31 décembre 2023	7 487	-	-	7 487

Le goodwill de 7 487 milliers d'euros provient de l'acquisition en août 2014 de Magic Internet Musik GmbH auprès du groupe de médias ProSieben. L'entité acquise exploitait le service de streaming musical Ampya en Allemagne. L'opération d'un montant de 20 millions d'euros comprenait un contrat avec une société de télécommunications, un droit d'utilisation de spots publicitaires télévisés sur la chaîne de télévision allemande ProSieben TV jusqu'en 2019.

Le goodwill de 7 487 milliers d'euros a été soumis à un test de dépréciation conformément à la méthode décrite à la note 2. (k) - Goodwill. Sur la base du plan d'affaires préparé par la direction et en ligne avec le plan d'affaires du Groupe, les principales hypothèses retenues pour ce test ont été les suivantes : multiple de 2,5 pour les ventes en valeur terminale, taux de croissance de la marge de 0,5 % à partir de 2024 et un taux d'actualisation de 11%. Sur la base de ce test, la valeur recouvrable était supérieure à la valeur comptable de 7 487 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

Compte tenu de la faible performance commerciale de Driift, un test de dépréciation a été effectué au 31 décembre 2023. À cette fin, la valeur recouvrable de Driift et de Dreamstage a été déterminée à l'aide de l'approche par les revenus. Le plan d'affaires a été basé sur les prévisions de la direction pour 2024 et sur une extrapolation au-delà de 2024. Des hypothèses ont été envisagées pour construire cette extrapolation, afin de refléter les risques liés à la trajectoire de

développement de l'entreprise, à la fois en termes de croissance à long terme et de taux d'actualisation. Sur la base de ces hypothèses, la valeur recouvrable de Driift et de Dreamstage était réduite et une dépréciation du goodwill de 7,6 millions d'euros a été comptabilisée à la fin de l'année 2023.

12. Immobilisations corporelles

Le tableau ci-après récapitule la valeur comptable et l'amortissement des immobilisations corporelles :

(en milliers d'euros)	Installations techniques	Matériel de bureau et informatique	Autres	En cours	Total
Valeur brute					
Au 1er janvier 2022	12 038	4 177	4 257	51	20 523
Variation de périmètre	28	-	21	-	49
Acquisitions	1 760	454	266	99	2 578
Cessions - Mises au rebut	(12)	(2)	(353)	-	(366)
Reclassements	-	-	88	(88)	-
Ecarts de change	2	15	29	-	46
Au 31 Décembre 2022	13 816	4 645	4 307	62	22 830
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Acquisitions	1 076	375	298	18	1 766
Cessions - Mises au rebut	(3 890)	(1 492)	(189)	-	(5 571)
Reclassements	-	-	2	(2)	-
Ecarts de change	1	7	2	-	9
Au 31 Décembre 2023	11 002	3 534	4 419	77	19 034
Amortissement cumulés					
Au 1er janvier 2022	(9 434)	(3 360)	(1 892)	-	(14 685)
Dotations aux amortissements	(1 493)	(557)	(507)	-	(2 557)
Entrée de périmètre	(8)	-	(6)	-	(14)
Cessions - Mises au rebut	3	2	340	-	344
Ecart de conversion	(2)	(10)	(26)	-	(37)
Au 31 Décembre 2022	(10 934)	(3 925)	(2 090)	-	(16 949)
Dotations aux amortissements	(1 759)	(473)	(505)	-	(2 737)
Entrée de périmètre	-	-	-	-	-
Cessions - Mises au rebut	3 890	1 492	189	-	5 571
Ecart de conversion	-	(5)	-	-	(5)
Au 31 Décembre 2023	(8 803)	(2 911)	(2 407)	-	(14 120)
Valeur nette					
Au 31 Décembre 2022	2 883	720	2 216	62	5 881
Au 31 Décembre 2023	2 200	623	2 012	77	4 915

Le tableau ci-après détaille l'impact des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles sur les flux de trésorerie :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
	(en milliers d'euros)	
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(346)	(453)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 749)	(2 600)
Acquisitions d'immos. corporelles et incorporelles	(2 095)	(3 053)

13. Droits d'utilisation et dettes de location

Le Groupe loue certains biens dans le cadre de contrats de location portant sur des espaces de bureaux et des baies de serveurs.

Les durées anticipées des contrats de location sont comprises entre un et neuf ans. Le Groupe n'agit actuellement pas en qualité de bailleur.

La valeur comptable et l'amortissement des droits d'utilisation sont détaillés ci-après :

Valeur brute	(en milliers d'euros)
Au 1er Janvier 2022	32 521
Contrats de location nouveaux ou modifiés	1 158
Contrats terminés ou résiliés	-
Écarts de change	(3)
Au 31 décembre 2022	33 676
Contrats de location nouveaux ou modifiés	863
Contrats terminés ou résiliés	(739)
Écarts de change	25
Au 31 décembre 2023	33 825
Cumul des amortissements	
Au 1er Janvier 2022	(7 856)
Dotations aux amortissements	(4 759)
Contrats terminés ou résiliés	-
Écarts de change	-
Au 31 décembre 2022	(12 614)
Dotations aux amortissements	(5 189)
Contrats terminés ou résiliés	739
Écarts de change	(25)
Au 31 décembre 2023	(17 089)
Valeur nette	
Au 31 Décembre 2022	21 061
Au 31 Décembre 2023	16 736

Le tableau ci-après présente les variations des dettes de location au cours des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 :

Dettes de location	2023	2022
	(En milliers d'euros)	
Au 1er Janvier	23 100	26 454
Contrats de location nouveaux ou modifiés	863	1 158
Remboursement de contrats de location (1)	(5 768)	(5 159)
Résiliation anticipée de contrats de location (1)	-	-
Intérêts (1)	578	647
Écarts de change	-	-
Au 31 Decembre	18 773	23 100
Dettes de location courantes	3 676	4 060
Dettes de location non courantes	15 097	19 040

1) Inclus dans le tableau des flux de trésorerie consolidés

Analyse des échéances des dettes de location :

Dettes de location	31 décembre 2023
Analyse des échéances	(en milliers d'euros)
A moins d'un an	3 676
Un an à 5 ans	15 097
A plus de 5 ans	
Total dettes de location	18 773
Dettes de location courantes	3 676
Dettes de location non-courantes	15 097
Total dettes de location	18 773

Sont exclus des engagements de location ci-dessus les contrats de location à court terme et les contrats de location concernant des actifs de faible valeur.

Les charges relatives à ces contrats de location avoisinaient respectivement 826 milliers d'euros et 470 milliers d'euros pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022.

Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré appliqué aux dettes de location comptabilisés dans l'état de la situation financière était de respectivement 2,8% et 2,4% aux 31 décembre 2023 et 2022.

14. Actifs financiers non courants

Les dépôts concernent principalement la location de bureaux et un contrat avec un prestataire de services de paiement. Les garanties bancaires concernent la location de bureaux.

	2023	2022
	(en milliers d'euros)	
Dépôts	3 918	4 021
Garanties	1 419	1 419
	5 338	5 440

15. Autres actifs non courants

	2023	2022
	(en milliers d'euros)	
Créances fiscales relatives à la recherche et au développement	525	-
Avances sur droits musicaux	-	22 764
Provision pour dépréciation des immobilisations précitées	-	(21 059)
	525	1 705

Les créances fiscales relatives à la recherche et au développement ont été reclassées en autres actifs non courants en 2023 en fonction de la date de paiement attendue. Ce montant de 525 milliers d'euros correspond au montant du crédit d'impôt pour l'exercice fiscal 2022.

Les avances sur droits musicaux relèvent de l'accord de licence exclusive avec Rotana (voir note 28)

16. Clients et comptes rattachés

	2023	2022
	(en milliers d'euros)	
Créances clients	47 315	31 506
Moins : Provision pour dépréciation des clients	(1 357)	(875)
Créances clients nettes	45 958	30 630
Factures à établir	24 404	17 083
	70 362	47 713

Les créances clients ne portent pas intérêts et sont généralement payables entre 30 et 60 jours. La valeur nette comptable des créances clients et comptes rattachés avoisine leur juste valeur étant donné le caractère court terme de ces instruments.

L'antériorité des créances clients nettes du Groupe est présentée ci-après :

	2023	2022
	(en milliers d'euros)	
Créances clients non échues	25 013	21 700
Échues entre 1 et 30 jours	13 010	2 053
Échues entre 31 et 60 jours	1 247	452
Échues entre 61 et 90 jours	1 446	2 350
Échues depuis plus de 90 jours	5 242	4 075
	45 958	30 630

Les variations de la provision pour pertes de crédit attendues du Groupe sont les suivantes:

	2023	2022
	(en milliers d'euros)	
Au 1er janvier	(875)	(697)
Provisions pour pertes de crédit attendues	(578)	(184)
Reprise de provisions non-utilisées	37	11
Créances annulées	59	-
Ecart de conversion	0	(5)
Au 31 Décembre	(1 357)	(875)

17. Autres actifs courants

	2023	2022
	(en milliers d'euros)	
Dettes fournisseurs – Acomptes	14 631	6 317
Dettes fournisseurs – Avoirs à recevoir	480	306
Salaires et charges sociales	47	568
Etat et collectivités	7 483	14 326
Autres débiteurs	1 481	807
Charges constatées d'avance	2 582	1 996
Autres actifs courants – brut	26 705	24 320
Provision pour dépréciation	(936)	(1 269)
Autres actifs courants – net	25 769	23 051

Les créances courantes sur l'État et les collectivités sont détaillées ci-après :

	2023	2022
	(en milliers d'euros)	
TVA déductible sur les achats effectués en France et à l'étranger	5 639	10 070
Créances fiscales relatives à la recherche et au développement	467	1 750
Créances fiscales données en garantie	935	
Retenues à la source à recevoir	145	2 494
Autres	297	12
Etat et collectivités	7 483	14 326

Les créances fiscales relatives à la recherche et au développement pour l'exercice 2021 s'élèvent à 467 milliers d'euros. Cette créance de crédit d'impôt sera cédée d'ici la fin de l'année 2024.

Le 18 avril 2023, la société a obtenu des prêts de la part de la BPI d'un montant respectif de 332 milliers d'euros et de 415 milliers d'euros se terminant le 1er décembre 2024. Ces prêts ont été garantis par le transfert à la BPI de créances de crédit d'impôt R&D pour les années 2019 et 2020 pour un montant de 935 milliers d'euros.

La provision pour dépréciation des autres actifs courants est détaillée ci-après :

	2023	2022
	(en milliers d'euros)	
Au 1er janvier	(1 269)	(884)
Provisions pour dépréciation	(118)	(397)
Reprises de provision non utilisées	365	11
Reprises de provision utilisées	86	-
Au 31 Décembre	(936)	(1 269)

18. Capital social et primes d'émission

Au 31 décembre 2023, le capital social de la Société est réparti en 121 637 681 actions d'un montant nominal unitaire de 0,01 €.

Au 31 décembre, le capital social de la Société est réparti selon les classes suivantes :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	(en nombre d'actions)	
Actions ordinaires	117 054 347	116 504 336
Actions de préférence de catégorie A2	2 291 667	2 291 667
Actions de préférence de catégorie A3	2 291 667	2 291 667
	121 637 681	121 087 670

Le tableau ci-dessous présente les variations en nombre d'actions pour les exercices 2023 et 2022 :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Au 1^{er} janvier - Retraité	121 087 670	94 386 129
Actions ordinaires émises dans le cadre du PIPE		11 900 000
Actions ordinaires émises dans le cadre de la fusion		36 429 486
Actions de préférence de catégorie B annulées et remboursées		(25 133 181)
Actions ordinaires émises dans le cadre de l'attribution définitive d'actions gratuites	549 578	71 055
Actions ordinaires émises dans le cadre de l'exercice de bons de souscription d'actions	433	3 434 181
Au 31 décembre – Non retraits/Retraité	121 637 681	121 087 670

Le 5 juillet 2022, 96 440 617 (36 429 486, après retraitement du capital social au 1^{er} janvier 2022) nouvelles actions ordinaires ont été émises en contrepartie des actifs nets transférés par Deezer S.A. dans le cadre de sa fusion-absorption par I2PO S.A.

Le même jour, le capital de la Société a été augmenté d'un montant nominal total de 119 milliers d'euros, par l'émission à un prix par action de 10 euros (prime d'émission incluse) de 11 900 000 nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 € chacune. Dans le cadre du PIPE réservé aux investisseurs existants et nouveaux, la Société a reçu un montant total de 119 millions d'euros (prime d'émission incluse). Les honoraires relatifs à cette levée de fonds ont été imputés sur la prime d'émission (13,7 millions d'euros).

Le 21 juillet 2022, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 1 914 130 actions gratuites.

Le 3 août 2022, le Directeur Général a décidé de procéder au rachat des 25 133 181 actions préférentielles de catégorie B dont le rachat était demandé par les actionnaires de marché dissidents pour un montant de 251,3 millions d'euros, qui a été comptabilisé en passifs financiers courants au 30 juin 2022. Le capital social a été réduit suite à l'annulation des 25 133 181 actions préférentielles de classe B rachetées.

Le 21 septembre 2022, le Conseil d'administration de la Société a annoncé qu'à l'issue de l'exercice de 679 245 bons de souscription d'actions détenus par l'un de ses partenaires commerciaux et donnant droit à 679 245 actions de Deezer S.A., le capital social de la Société avait été augmenté d'un montant nominal total de 20 milliers d'euros, par l'émission de 1 998 338 nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale unitaire de 0,01 €. Dans le cadre de cet exercice, la Société a reçu de ce partenaire commercial un montant total de 7 milliers d'euros et a déduit 13 milliers d'euros de la prime de fusion pour assurer le financement total des 1 998 338 nouvelles actions ordinaires.

Le même jour, le Conseil d'administration de la Société a annoncé que le capital social avait été augmenté par l'émission de 71 055 actions ordinaires nouvelles à la suite de l'attribution définitive d'actions gratuites le 21 juillet 2022 au bénéfice de certains collaborateurs du Groupe.

Le 27 octobre 2022, le Conseil d'administration de la Société a décidé l'attribution de 24 000 actions gratuites.

Le 13 décembre 2022, le Conseil d'administration de la Société a annoncé qu'à l'issue de l'exercice de 488 050 bons de souscription d'actions détenus par l'un de ses partenaires commerciaux et donnant droit à 488 050 actions de Deezer S.A., le capital social de la Société avait été augmenté d'un montant nominal total de 14 milliers d'euros, par l'émission de 1 435 843 nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale unitaire de 0,01 €. Dans le cadre de cet exercice, la Société a reçu de ce partenaire commercial un montant total de 14 milliers d'euros.

Au cours de l'année 2023, la Société a émis les 549 578 actions ordinaires suivantes du fait de l'acquisition d'actions gratuites attribuées à certains dirigeants ou employés du Groupe :

- Le 24 février 2023 : 99 807 nouvelles actions ordinaires
- Le 23 mars 2023 : 61 993 nouvelles actions ordinaires
- Le 5 avril 2023 : 387 778 nouvelles actions ordinaires.

Au cours de l'année 2023, la Société a également émis 433 nouvelles actions ordinaires suite à l'exercice de 1 299 BSAR B.

Il n'a pas été proposé ou versé de dividende en 2022 ou 2023.

Toutes les actions ordinaires ont les mêmes droits de participation et de vote aux assemblées générales. Les actions de préférence de catégorie A2 et A3 n'ont pas de droit de vote aux assemblées générales.

19. Paiements fondés sur des actions

Plans d'actions gratuites mis en place par Deezer S.A.

Deezer S.A. a attribué des actions gratuites à certains collaborateurs et dirigeants du Groupe. Les actions attribuées sont légalement détenues par les bénéficiaires à la fin de la période d'acquisition concernée, sous réserve d'une obligation de présence continue pendant cette période.

Le tableau ci-après récapitule les variations du nombre d'actions gratuites et les informations afférentes aux plans

	2017 Plan d'attribution d'actions gratuites **	2019 Plan d'attribution d'actions gratuites **	2021 Plan d'attribution d'actions gratuites **	2022 Plan d'attribution d'actions gratuites **
Dates d'attribution	09/02/2017 06/06/2017	06/02/2019 10/04/2019 11/12/2019	24/02/2021 08/06/2021 21/07/2021	23/03/2022
Nombre d'actions attribuées	384 392	885 324	558 642	21 072
En circulation au 1^{er} janvier 2022	89 542	637 034	490 782	-
Attribuées	-	-	-	21 072
Définitivement acquises	(60 420)	(281 850)	(380 228)	-
Expirées	-	(10 341)	(9 087)	-
En circulation au 31 décembre 2022	29 122	344 843	101 467	21 072
Attribuées	-	-	-	-
Définitivement acquises	-	(94 544)	(71 190)	(21 072)
Expirées	-	-	-	-
En circulation au 31 décembre 2023	29 122	250 299	30 277	-

Hypothèses clés utilisées pour la juste valeur

Valeur unitaire (en €)	14,61	31,31	39,75	39,75
Taux d'illiquidité	0%	40%	25%	25%
Taux de rotation du personnel	0%	0%	7%	0%

Plans d'actions gratuites mis en place par la Société

Après la fusion réalisée le 5 juillet 2022, la société a attribué des actions gratuites aux employés et aux dirigeants du groupe en 2022 et 2023. Les actions attribuées sont légalement détenues par les bénéficiaires à la fin de la période d'acquisition concernée et soumises à une obligation de présence continue pendant cette période et, le cas échéant, à des conditions de performance.

La société a mis en place trois autres plans d'attribution d'actions gratuites en 2023 :

- Les plans 2023-1 et 2023-3 concernent les membres de l'équipe de direction ;
- Le plan 2023-2 concerne les membres de l'équipe de direction ;

Ces plans sont soumis à des conditions de performance définies sur une base annuelle (1er janvier - 31 décembre) et selon 4 indicateurs clés de performance. Les actions sont définitivement acquises à l'issue d'une période d'acquisition de 3 ans, sous réserve de la présence continue du bénéficiaire.

Le tableau ci-après récapitule les variations du nombre d'actions gratuites et les informations afférentes aux plans :

	2022 - Grant 1 Plan d'attribution d'actions gratuites**	2022 - Grant 2 Plan d'attribution d'actions gratuites**	2022 - Grant 3 Plan d'attribution d'actions gratuites**	2023 - 1 Plan d'attribution d'actions gratuites**	2023 - 2 Plan d'attribution d'actions gratuites**	2023 - 3 Plan d'attribution d'actions gratuites**
Dates d'attribution	21/07/2022	21/07/2022	21/07/2022 27/10/2022	24/04/2023	31/05/2023	26/10/2023
Nombre d'actions attribuées	552 000	477 250	908 880	472 800	835 200	75 600
En circulation au 1er janvier 2022						
Attribuées	552 000	477 250	908 880	-	-	-
Définitivement expirées	-	-	-	-	-	-
Expirées	(68 000)	-	-	-	-	-
En circulation au 31 décembre 2022	484 000	477 250	908 880	-	-	-
Attribuées	-	-	-	472 800	835 200	75 600
Définitivement expirées	-	-	-	-	-	-
Expirées	(66 008)	-	(96 720)	-	(50 400)	-
En circulation au 31 décembre 2023	417 992	477 250	812 160	472 800	784 800	75 600
Hypothèses clés utilisées pour la juste valeur						
Valeur unitaire (en €)	4,59	4,59	4,59	1,45	2,09	2,47
Taux d'illiquidité	25%	7%	7%	7%	7%	7%
Taux de rotation du personnel			Conditions de performance entre le 01/01/2022 et le 31/12/2024	Conditions de performance entre le 24/04/2023 et le 24/04/2026	Conditions de performance entre le 31/05/2023 et le 31/05/2026	Conditions de performance entre le 26/10/2023 et le 26/10/2026

** Plans postérieurs à la fusion réalisée le 5 juillet 2022.

*** Le nombre d'actions correspond aux actions qui seront attribuées en cas d'atteinte de toutes les conditions de performance.

Bons de souscription d'actions émis par Deezer S.A.

Deezer S.A. a émis des bons de souscription d'actions au profit de certains de ses partenaires commerciaux et administrateurs.

Les bons de souscription d'actions 2021 et L ont donné lieu à des charges comptabilisées dans le compte de résultat consolidé pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 (sur la base du modèle Black-Scholes)

Les tableaux ci-après récapitulent les variations du nombre de bons de souscription d'actions et les informations relatives à ces plans :

	Bons de souscription d'actions 2014*	Bons de souscription d'actions H	Bons de souscription d'actions 2017	Bons de souscription d'actions 2021
Date de l'assemblée générale	22/05/2014	30/06/2017	23/12/2016	30/06/2020
Date de la réunion du Conseil d'administration	-	-	09/02/2017	24/02/2021
Date d'expiration	31/12/2024	30/06/2027	30/11/2026	31/12/2030
Nombre de bons de souscription d'actions attribués	66 700	712 404	6 845	6 000
En circulation au 1er janvier 2022	66 700	17 319	6 845	6 000
Attribués	-	-	-	6 000
En circulation au 31 décembre 2022	66 700	17 319	6 845	6 000
Attribués	-	-	-	-
Exercés	-	-	-	-
En circulation au 31 décembre 2023	66 700	17 319	6 845	6 000
Prix de souscription (en euros)	2,59	0,01	0,01	3,98
Prix d'exercice (en euros)	24,25	14,61	14,61	39,75
Augmentation de capital maximum (en euros) (à la date d'attribution et avant la fusion avec I2PO)	667	7 124	68	60

Plans	Bons de souscription d'actions K	Bons de souscription d'actions L	Bons de souscription d'actions M
Date de l'assemblée générale	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2021
Date de la réunion du Conseil d'administration	24/02/2021	16/09/2021	16/09/2021
Date d'expiration	01/05/2027	31/10/2024	31/10/2028
Nombre de bons de souscription d'actions attribués	488 050	420 125	679 245
En circulation au 1er janvier 2022	488 050	420 125	679 245
Attribués	-	-	-
Exercés	(488 050)	-	(679 245)
En circulation au 31 décembre 2022	-	420 125	-
Exercés	-	-	-
Expirés	-	-	-
En circulation au 31 décembre 2023	-	420 125	-
Prix de souscription (en euros)	0,01	0,01	0,01
Prix d'exercice (en euros)	0,01	0,01	0,01
Augmentation de capital maximum (en euros) (à la date d'attribution)	4 881	4 201	6 792
Condition d'acquisition	Tous les bons de souscription sont devenus exerçables du fait de la fusion	Condition de performance entre le 01/02/2021 et le 31/01/2024	Tous les bons de souscription sont devenus exerçables du fait de la fusion

Plans	Bons de souscription d'actions 2014	Bons de souscription d'actions H	Bons de souscription d'actions 2017	Bons de souscription d'actions 2021	Bons de souscription d'actions K	Bons de souscription d'actions L	Bons de souscription d'actions M
Volatilité	50,60%	35,60%	35,9% to 41,0%	35,7% to 37,0%	N/A*	N/A*	N/A*
Taux sans risque	0,71%	0,26%	0,05% to 0,46%	-0,69% to -	N/A*	N/A*	N/A*
Échéance attendue (nb.)	4	6,59	5,31 to 6,81	5,05 to 5,61	6,18	3,13	7,13
Taux de rotation	10,00%	0,00%	0,00%	0,00%	N/A*	N/A*	N/A*
Rendement du dividende	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	N/A*	N/A*	N/A*
Taux d'illiquidité	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	N/A*	N/A*	N/A*

*N/A = Not applicable

Bons de souscription d'actions émis par I2PO S.A.

Concomitamment à l'introduction en bourse, I2PO S.A. a émis des bons de souscription d'actions remboursables (BSAR) A et B, les BSAR B étant cotés sur le Compartiment Professionnel du marché réglementé d'Euronext Paris. Ces BSAR donnent droit à leurs détenteurs de souscrire des actions ordinaires nouvelles de la Société à compter de la date de réalisation de la fusion, soit le 5 juillet 2022 ; ils expirent cinq ans après cette date.

Plans	BSAR A	BSAR B
Date de l'assemblée générale	05/07/2021	05/07/2021
Date de la réunion du Conseil d'administration	15/07/2021	15/07/2021
Date d'expiration	5 ans*	5 ans*
Nombre de bons de souscription d'actions attribués	659 130	27 500 000
En circulation au 1er janvier 2022	659 130	27 500 000
Attribués	-	-
Exercés	-	-
En circulation au 31 décembre 2022	659 130	27 500 000
Exercés	-	(1 299)
En circulation au 31 décembre 2023	659 130	27 498 701
Prix de souscription (en euros)	0,00	0,00
Juste valeur à la date de réalisation du rapprochement d'entreprises (en euros)	0,17	0,17
Prix d'exercice (en euros)	11,50	11,50
Augmentation maximum du capital social (en euros) (à la date d'attribution)	2 832	118 158

* Cinq ans à compter de la date de réalisation du rapprochement d'entreprises.

Options de souscription attribuées par Deezer S.A.

Deezer S.A. a procédé à l'attribution d'options sur actions au profit de certains collaborateurs et dirigeants du Groupe.

Les mouvements des options sur actions en circulation et les informations associées sont indiqués ci-après :

	Options sur actions	Options sur actions	Options sur actions	Options sur actions	Options sur actions
Plans	14*	15*	15-2*	17	18
Dates d'attribution	22/05/2014 24/10/2014 12/03/2015	23/04/2015	16/07/2015	25/07/2017	24/02/2021
Date d'expiration	31/12/2024	31/12/2024	31/12/2024	31/12/2026	31/12/2027
Nombre d'options sur actions attribuées	424 299	533 948	72 500	58 250	27 000
En circulation au 1er janvier 2022	55 462	533 948	58 000	31 662	27 000
Attribuées	-	-	-	-	-
Expirées	-	-	-	-	(3 500)
En circulation au 31 décembre 2022	55 462	533 948	58 000	31 662	23 500
Expirées	-	-	-	(31 662)	(23 500)
En circulation au 31 décembre 2023	55 462	533 948	58 000	-	-
Prix d'exercice (en euros)	24,25	24,25	24,25	14,61	31,31
Augmentation de capital maximum (en euros) (à la date d'attribution)	4 243	5 339	725	583	270

*Les informations contenues dans ce document tiennent compte du fractionnement des actions décidé par l'assemblée générale mixte de Deezer S.A. en date du 9 octobre 2015.

	Options sur actions				
Plans	14	15	15-02	17	18
Volatilité	50,60%	45,00%	45,00%	35,60% to 42,50%	36,8% to 39,40%
Taux sans risque	0,71%	0,32%	0,32%	-0,04% to 0,26%	-0,69% to -0,62%
Échéance attendue (nb. d'années)	4	4	4	5,06 to 6,56	3,43 to 4,11
Taux de rotation	10,00%	22,00%	22,00%	0,00%	0,00%
Rendement du dividende	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taux d'illiquidité	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

La charge comptabilisée dans le compte de résultat consolidé au titre des paiements fondés sur des actions est la suivante :

	2023	2022
	(in € thousands)	
Frais produit et développement	501	583
Frais commerciaux et marketing	330	340
Frais généraux et administratifs	2 020	10 668
Sous-total / actions gratuites	2 851	11 590
Coût des ventes	14 116	20 033
Frais produit et développement	-	-
Frais commerciaux et marketing	-	1 593
Frais généraux et administratifs	-	-
Sous-total / bons de souscription d'actions	14 116	21 626
Frais produit et développement	-	-
Frais commerciaux et marketing	-	74
Frais généraux et administratifs	-	-
Sous-total / options sur actions	-	74
Total	16 967	33 291

20. Provisions

	Litiges	Impôts indirects	Autres	Total
	(En milliers d'euros)			
Valeur comptable au 1er janvier 2022	1 509	4 233	5 843	11 585
Imputé/(crédité) au compte de résultat consolidé :				
Dotations aux provisions	2 081	2 474	1 292	5 847
Reprise de montants non utilisés	(1 015)	(179)	(227)	(1 420)
Écarts de change			7	7
Valeur comptable au 1er janvier 2023	2 575	6 528	6 915	16 018
Imputé/(crédité) au compte de résultat consolidé :				
Dotations aux provisions	574	1 597	757	2 928
Reprise de montants non utilisés				-
Écarts de change				-
Reclassement				-
Utilisé	(1 036)	(2 042)	(1 031)	(4 109)
Valeur comptable au 31 Décembre 2023	2 113	6 083	6 641	14 837
Au 31 Décembre 2023				
<i>Part courante</i>	2 113	6 083	6 641	14 837

(i) Litiges

Des actions en justice, des procédures et des réclamations sont en cours ou peuvent être intentées contre le Groupe. Il est difficile de prévoir l'issue de ces procédures judiciaires et d'estimer l'étendue de l'exposition financière du Groupe. Ce dernier comptabilise une provision pour pertes éventuelles lorsqu'il est probable qu'un passif ait été encouru et que le montant de la perte peut être raisonnablement estimé.

Concernant la plainte déposée par HUZIP (Hrvatska Udruga Za Zastitu Izvodackih Prava), société de perception des droits des artistes-interprètes croates, contre Deezer, deux audiences ont eu lieu en février et juin 2022 et n'affectent pas la provision comptabilisée au 31 décembre 2023.

(ii) *Impôts*

Le Groupe a constitué des provisions pour impôts qui concernent principalement des impôts indirects à l'étranger et des pénalités fiscales associées. Il comptabilise des provisions pour réclamations ou impôts indirects lorsqu'il détermine qu'une issue défavorable est probable et que le montant de la perte peut être raisonnablement estimé.

(iii) *Autres*

Les autres provisions sont principalement relatives à des risques commerciaux.

21. Provisions pour avantages au personnel

La provision pour retraites applicable aux salariés en France a été estimée selon la méthode des unités de crédit projetées, sur la base des hypothèses suivantes :

	2023	2022
Convention collective appliquée	SYNTEC	SYNTEC
	3% pour chaque	3% pour chaque
Taux d'augmentation des salaires	année	année
Taux d'actualisation annuel	3,12%	3,75%
Taux de charges sociales	45,00%	50,00%
Âge de la retraite	64 ans	65 ans
Table de mortalité	Ined 16-18	INSEE 2015/2017
	12 % (nul à partir de	0% à 31,2%
Taux de rotation moyen	55 ans)	

. La provision inscrite au bilan consolidé correspond au passif actuariel, en l'absence d'actifs de fonds de pension ou de profits et pertes actuariels non comptabilisés.

Les variations de la provision sont indiquées ci-après :

	Provision pour retraites (en milliers d'euros)
Valeur comptable au 1er janvier 2022	1 043
Coûts financiers	10
Coûts des services	222
Écarts actuariels	(583)
Valeur comptable au 31 décembre 2022	692
Coûts financiers	26
Coûts des services	166
Écarts actuariels	(384)
Valeur comptable au 31 décembre 2023	500

22. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	(en milliers d'euros)	
Dettes fournisseurs	4 826	7 091
Factures non parvenues	294 163	276 282
	<u>298 989</u>	<u>283 373</u>

Les dettes fournisseurs ont généralement une échéance de 30 à 60 jours et sont reconnues et comptabilisées à leur montant facturé, ce qui inclut toute taxe sur la valeur ajoutée applicable.

Les dettes fournisseurs se décomposent comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	(en milliers d'euros)	
Frais marketing, frais généraux, administratifs et autres	2 464	4 717
Redevances de droits d'auteurs	2 361	2 374
	<u>4 826</u>	<u>7 091</u>

Les factures non parvenues sont détaillées ci-après :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	(en milliers d'euros)	
Frais marketing, frais généraux, administratifs et autres	19 247	23 181
Redevances de droits d'auteurs	274 917	253 101
	<u>294 163</u>	<u>276 282</u>

23. Dettes fiscales et sociales

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	(en milliers d'euros)	
Dettes sociales	5 232	4 578
Charges sociales	5 901	5 676
Taxes sur le chiffre d'affaires à payer	16 136	21 014
Autres taxes et prélèvements similaires à payer	3 183	5 254
Charge d'impôt sur le résultat	994	1 468
	<u>31 446</u>	<u>37 990</u>

24. Produits constatés d'avance

	2023	2022
	(en milliers d'euros)	
Produits constatés d'avance	33 781	23 193
	33 781	23 193

L'augmentation des produits différés est principalement liée à une augmentation des produits différés provenant des partenaires de distribution en raison d'une différence entre les obligations contractuelles de paiement auxquelles le partenaire de distribution est soumis et les produits qui sont comptabilisés par la société.

25. Autres dettes

	2023	2022
	(en milliers d'euros)	
Créances clients – Avoirs à établir	758	787
Clients créditeurs	544	93
Divers créditeurs	283	897
Dettes sur immobilisations	18	1 456
	1 602	3 234

Toutes les autres dettes sont exigibles à moins d'un an.

26. Gestion des risques financiers et instruments financiers

Gestion des risques financiers

De par ses activités, le Groupe est exposé à des risques financiers. Le Groupe a élaboré des lignes directrices visant à gérer efficacement ces risques : une politique de gestion de la trésorerie qui sert de cadre aux opérations financières quotidiennes. La politique de gestion de la trésorerie établit les règles et les limites de la gestion des risques financiers.

La gestion des risques financiers est centralisée au sein du département Trésorerie, qui est chargé de la gestion des risques financiers. Le département Trésorerie est en charge des activités de gestion financière, notamment la surveillance de l'exposition aux risques financiers, la gestion de la trésorerie et le maintien d'un volant de liquidités. Il opère dans les limites et les politiques autorisées par le Conseil d'administration.

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit relatif aux créances clients du Groupe est diversifié en termes de géographies et de clients. Ces derniers sont des particuliers et des entreprises, tant publiques que privées, présentes dans différents secteurs. Le chiffre d'affaires du Groupe est en majorité perçu mensuellement à l'avance, ce qui réduit considérablement le risque de crédit encouru pour ces contreparties spécifiques.

Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements financiers à court terme en raison d'une insuffisance de fonds. Le Groupe a mis en place des processus de contrôle interne et des plans d'urgence pour le gérer. La gestion des liquidités tient compte des échéances des actifs financiers et des passifs financiers et des estimations des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

Avant la réalisation de la fusion au 5 juillet 2022, le Groupe finançait sa croissance grâce à des augmentations de capital et n'avait pas contracté d'emprunts bancaires avant janvier 2021. Le 5 juillet 2022, la Société a reçu 119 millions d'euros dans le cadre d'une levée de fonds souscrite par des investisseurs existants et nouveaux et a conservé 23,7 millions d'euros correspondant au reliquat du compte séquestre après remboursement des actions annulées.

En outre, la position de trésorerie nette du Groupe est positive au 31 décembre :

	2023	2022
	(en milliers d'euros)	
Comptes bancaires rémunérés	36 401	3 991
Disponibilités	27 204	109 618
Trésorerie et équivalents de trésorerie	63 605	113 610

Les passifs financiers non courants et courants sont détaillés ci-après :

	2023	2022
	(en milliers d'euros)	
BSAR A et BSAR B	14	2 816
Prêts Garantis par l'Etat	13 919	20 472
Passifs financiers non courants	13 933	23 288
Prêts Garantis par l'Etat et autres	6 338	4 949
Intérêts courus sur prêts Garantis par l'Etat	30	38
Prêts BPI	747	-
Passifs financiers courants	7 115	4 987

Bons de souscription d'actions émis par I2PO S.A. (BSAR A et BSAR B)

Concomitamment à l'introduction en bourse, I2PO S.A. a émis des bons de souscription d'actions remboursables (BSAR) A et B, les BSAR B étant cotés sur le Compartiment Professionnel du marché réglementé d'Euronext Paris. Ces BSAR donnent droit à leurs détenteurs de souscrire des actions ordinaires nouvelles de la Société à compter de la date de réalisation de la fusion, soit le 5 juillet 2022 ; ils expirent cinq ans après cette date.

Comme les BSAR peuvent être convertis en un nombre variable de nouvelles actions ordinaires, ils sont comptabilisés comme des dérivés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, c'est-à-dire évalués sur la base de leur prix coté au 31 décembre 2023 (0,0005 €).

Prêts garantis par l'Etat

En janvier 2021, dans le cadre des mesures mises en place en France par les pouvoirs publics en réponse à la crise de Covid-19, la Société a contracté trois prêts garantis par l'État auprès de BNP Paribas, HSBC Continental Europe et Bpifrance. Ces prêts seront remboursés entre janvier 2023 et janvier 2027.

Prêts de la BPI

Le 18 avril 2023, la société a obtenu auprès de la BPI des prêts d'un montant de respectivement 332 milliers d'euros et 415 milliers d'euros au taux Euribor 1 mois + 1,7 %. Ces prêts ont été garantis par le transfert de créances de crédit d'impôt R&D à BPI pour respectivement 415 milliers d'euros pour le crédit d'impôt R&D 2019 et 520 milliers d'euros pour le crédit d'impôt R&D 2020.

L'antériorité des passifs financiers du Groupe est présentée ci-après :

	2023	2022
	(en milliers d'euros)	
Analyse des échéances		
A moins d'un an	7 115	4 987
D'un à cinq ans	13 933	23 288
Total passifs financiers	21 047	28 275
Passifs financiers courants	7 115	4 987
Passifs financiers non courants	13 933	23 288
Total passifs financiers	21 047	28 275

Gestion du risque de change

Le risque de transaction concerne les transactions commerciales libellées en devises réalisées dans le cadre des activités (achat et vente) et/ou des opérations de financement (intérêts et amortissement). Le Groupe ne couvre pas son risque de transaction.

(i) Sensibilité du risque de transaction

Dans la plupart des cas, les clients du Groupe sont facturés soit en EUR, soit en USD, soit dans leurs devises respectives. Les redevances de droits d'auteurs sont principalement réglées en EUR et en USD. Les paiements tels que les salaires, les honoraires de conseil et les loyers, sont réglés en monnaie locale. Dans certains cas, le Groupe peut avoir besoin de convertir des disponibilités en devises pour effectuer des paiements.

L'exposition du Groupe au risque de change à la clôture de la période considérée était la suivante :

	2023				2022			
	(en milliers d'euros)				(en milliers d'euros)			
	USD	GBP	BRL	MXN	USD	GBP	BRL	MXN
Créances clients	4 867	116	-	3 282	3 829	109		400
Dettes fournisseurs	(6)	(326)	-	-	(117)	(183)	(474)	-

Les gains/pertes de change nets comptabilisés dans le compte de résultat sont détaillés ci-après :

	2023	2022
	(en milliers d'euros)	
Gain de change net sur les créances clients et les dettes fournisseurs	(176)	336
Perte de change sur la réévaluation des comptes intragroupe inclus dans les chages financières	(371)	(585)
Total des (pertes)/gains de change nets comptabilisés dans le résultat avant impôt de l'exercice	(547)	(248)

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, le Groupe est principalement exposé aux variations des taux de change EUR/USD, EUR/GBP, EUR/BRL et EUR/MXN. La sensibilité du résultat aux variations des taux de change provient principalement des créances clients, des dettes fournisseurs et des comptes courants (instruments financiers) libellés en USD, GBP, BRL et MXN.

Le tableau ci-après montre l'impact immédiat sur le résultat net avant impôt d'une hausse/baisse de 10 % du taux de change de clôture des devises importantes auxquelles le Groupe est exposé, aux 31 décembre 2023 et 2022. L'impact sur le résultat net est dû principalement aux actifs et passifs monétaires libellés dans une devise de transaction autre que la monnaie fonctionnelle d'une filiale du Groupe.

**(Augmentation)/Diminution
du résultat avant impôt
2023 2022
(en milliers d'euros)**

Taux de change BRL/EUR – hausse de 10 %	2 492	2 341
Taux de change BRL/EUR – baisse de 10 %	(2 039)	(1 916)
Taux de change GBP/EUR – hausse de 10 %	49	(8)
Taux de change GBP/EUR – baisse de 10 %	(40)	7
Taux de change USD/EUR – hausse de 10 %	522	901
Taux de change USD/EUR – baisse de 10 %	(427)	(737)
Taux de change MXN/EUR – hausse de 10 %	446	-
Taux de change MXN/EUR – baisse de 10 %	(365)	-

L'exposition du Groupe aux autres fluctuations de change n'est pas significative.

(ii) Sensibilité du risque de conversion

Le risque de conversion résulte de la conversion des résultats et de la situation financière de toutes les entités du Groupe ayant une monnaie fonctionnelle autre que l'euro. L'impact sur les capitaux propres du Groupe d'une baisse de 10 % de l'euro face à toutes les autres devises auxquelles il est exposé avoisinerait respectivement (4,2) millions d'euros et (4) millions, sur la base de l'exposition aux 31 décembre 2023 et 2022.

Gestion du risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt n'est pas considéré comme significatif pour le Groupe car le taux d'intérêt des trois prêts garantis par l'État en 2021 est fixe.

Instruments financiers

Justes valeurs

Le Groupe n'a pas d'actifs financiers, mais avait un passif financier évalué à la juste valeur au 31 décembre 2023. Les différents niveaux sont définis dans la note 2.

Passifs financiers par niveau de hiérarchie des justes valeurs

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	31 décembre 2023
	(en milliers d'euros)			
Passifs financiers à la juste valeur				
BSAR A et BSAR B	14	-	-	-
Total passifs financiers à la juste valeur par niveau	14	-	-	-

Évaluations à la juste valeur sur une base récurrente

Bons de souscription d'actions

Le tableau ci-après récapitule les variations de juste valeur du passif au titre des bons de souscription d'actions :

	2023	2022
	(en milliers d'euros)	
Au 1^{er} janvier	2 816	-
<i>Variations sans incidence sur la trésorerie comptabilisées en résultat</i>		
Comptabilisation initiale	-	4 646
Variations de juste valeur	(2 802)	(1 830)
Émission d'actions lors de l'exercice de bons de souscription d'actions	-	-
Au 31 décembre	14	2 816

27. Engagements hors bilan et passifs éventuels

Engagements

Minimums garantis de redevance de droits d'auteurs

Le Groupe est soumis aux garanties minimums suivantes relatives au contenu de son service, dont la majorité concerne les paiements de redevances minimums associés à ses accords de licence pour l'utilisation de contenu sous licence, au 31 décembre :

	2023	2022
	(en milliers d'euros)	
À moins d'un an	80 201	185 097
D'un à cinq ans	41 435	17 596
	121 636	202 693

Engagements d'achat non résiliables

Outre les garanties minimums ci-dessus, le Groupe est soumis à divers engagements d'achat non résiliables et à des contrats de service comportant des engagements de dépenses minimums, au 31 décembre :

	2023	2022
	(en milliers d'euros)	
À moins d'un an	133	826
D'un à cinq ans	-	-
	133	826

Le Groupe bénéficie également des garanties minimums à recevoir suivantes de ses partenaires de distribution, au 31 décembre :

	2023	2022
	(en milliers d'euros)	
À moins d'un an	35 978	15 136
D'un à cinq ans	97 870	159 256
	133 848	174 392

Passifs éventuels

Diverses actions en justice, procédures et réclamations sont en cours ou peuvent être intentées ou revendiquées contre le Groupe. Il peut s'agir, entre autres, d'affaires découlant d'une violation présumée de la propriété intellectuelle, de violations présumées de la réglementation relative aux consommateurs, d'affaires liées à l'emploi et de litiges découlant de relations contractuelles avec des fournisseurs ou autres. En règle générale, la musique et les autres contenus mis à disposition par le service du Groupe sont concédés sous licence au Groupe par divers tiers. Nombre de ces licences permettent aux détenteurs de droits d'auditer le règlement des redevances du Groupe, et ce type d'audit pourrait donner lieu à des litiges concernant le montant des redevances payées par le Groupe. En cas de litige, le Groupe pourrait être tenu de payer des redevances supplémentaires, et les montants en jeu pourraient être importants. Le Groupe comptabilise en charges les frais de justice au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Il constitue une provision pour pertes éventuelles lorsqu'il est probable qu'un passif ait été encouru et que le montant de la perte peut être raisonnablement estimé. Une issue défavorable de toute procédure juridique, si elle est importante, pourrait avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière, les liquidités ou le résultat opérationnel du Groupe.

28. Transactions avec les parties liées

Rémunérations des principaux dirigeants

Aux 31 décembre 2023 et 2022, les principaux dirigeants comprennent les membres de la direction générale de la Société et du Conseil d'administration. Les montants présentés sont basés sur le montant brut total comptabilisé en charges dans le compte de résultat consolidé de l'exercice considéré.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Rémunération brute, charges patronales et avantages en nature	5 368	6 278
Indemnités de départ à la retraite	42	28
Indemnités de fin de contrat de travail	25	1 723
Rémunération fondée sur des actions	1 693	11 792
	7 129	19 821

Transactions avec les parties liées

Les états financiers consolidés comprennent les transactions entre parties liées réalisées par le Groupe dans le cadre habituel de ses activités. Ces transactions sont généralement réalisées dans des conditions de concurrence normale.

Les transactions d'achat et de vente avec les parties liées sont indiquées ci-après :

	2023	2022
	(en milliers d'euros)	
Achats	681	1 886
Ventes	73 712	77 200

Les actifs et passifs liés aux transactions avec des parties liées sont présentés ci-après :

	2023	2022
	(en milliers d'euros)	
Créances	7 124	7 403
Dettes	8	169

Accord de licence exclusive avec Rotana Audio Visual LLC

Un contrat de licence exclusive a été conclu le 1er août 2018 entre Deezer S.A. en tant que concessionnaire d'une part et Rotana Studios FZ-LLC en tant que concédant d'autre part, étant précisé que Rotana Studios FZ-LLC est une société affiliée à Rotana Audio Holding, Ltd. Qui est ensuite devenue par la suite actionnaire de Deezer S.A. à la suite de l'augmentation de capital du 20 août 2018.

En vertu de ce contrat, Rotana Studios FZ-LLC accorde à la Société des droits exclusifs sur un catalogue audio et vidéo regroupant un grand nombre d'artistes, de chansons et d'albums et lui permettant de se différencier de ses concurrents.

Ce contrat a été transféré par Rotana Studios FZ-LLC à Rotana Audio Visual LLC, qui appartient également au groupe Rotana, aux termes d'un contrat de transfert prenant effet le 15 janvier 2019 et se poursuivant depuis cette date.

En vertu d'un accord de règlement conclu en septembre 2021 et de son avenant signé en février 2022, et dans le cadre de l'accord de licence exclusive, Rotana Audio Visual LLC a payé un montant net de 667 milliers de dollars U.S. le 5 juillet 2023.

Le contrat de licence est arrivé à terme le 30 septembre 2023.

29. Informations sur le Groupe

Le Groupe a le contrôle sur toutes les entités consolidées. Le tableau ci-dessous montre les filiales du Groupe consolidées selon la méthode d'intégration globale (« IG ») aux dates de clôture présentées :

Nom	2023		2022	
	Méthode de consolidation	% de capital détenu	Méthode de consolidation	% de capital détenu
Deezer Music Brasil LTDA	IG	100,00%	IG	99,99%
Deezer Russia LLC	IG	100,00%	IG	100,00%
Deezer Inc.	IG	100,00%	IG	100,00%
Musica Ilimitada SA de CV	IG	100,00%	IG	99,99%
Deezer Mena FZ-LLC	IG	100,00%	IG	100,00%
Deezer Singapore Pte Ltd		0,00%	IG	100,00%
Dreamstage Inc.	IG	46,35%	IG	45,50%
Driift Holding Ltd	IG	46,35%	IG	45,50%
Driift Live Inc.	IG	46,35%	IG	45,50%
Driift Live Ltd	IG	46,35%	IG	45,50%
Deezer Müzik Dağıtım ve Organizasyon Limited Şirketi	IG	100,00%	IG	100,00%
Deezer Dijital Hizmetler ve Dağıtım A.Ş.	IG	100,00%	IG	100,00%
Deezer Production SAS	IG	100,00%	IG	100,00%
Magic internet musik gmbh	IG	100,00%	IG	100,00%

Deezer Singapore Pte a été liquidée durant l'année 2023.

Il n'y a aucune participation dans des sociétés non consolidées au 31 décembre 2023.

Les actifs nets des sociétés du Groupe ne sont soumis à aucune restriction.

30. Evénements postérieurs à la date de clôture

Le 9 janvier 2024, Deezer a annoncé la nomination d'Ivana Kirbride au poste de directrice commerciale (CCO) pour accélérer son expansion mondiale et stimuler la croissance des partenariats. Elle dirigera une stratégie de croissance visant à étendre la présence mondiale de Deezer et à mener des partenariats commerciaux majeurs sur les marchés clés du monde entier.

Le 17 janvier 2024, la société et la FNAC ont annoncé le renouvellement de leur partenariat de longue date.

Le 23 janvier 2024, la société et TIM ont annoncé le renouvellement de leur partenariat à long terme au Brésil.

Le 4 mars 2024, la filiale Deezer Russia LLC a été liquidée. Cette liquidation est non significative dans les comptes de Deezer S.A.

Le 6 mars 2024, Jeronimo Folgueira (CEO) a annoncé son départ de Deezer avec une date effective au 31 mars 2024.